LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems; contenant auſſi quelques nouvelles de Litterature.

TOME LXXII.

Janvier 1740.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XL.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand ſoin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intereſſant qu'il eſt poſſible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie auſſi d'adreſſer leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a ſeul le fond depuis ſon origine, & qui le vend complet & par mois ſeparés, à un prix raiſonnable.

On trouve auſſi chez ledit Chevalier, outre ſes impreſſions, un fort grand & fort bel aſſortiment de Livres de tous Païs. Le même débite pluſieurs Journaux Hiſtoriques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres, par le Pere *Niceron, Barnabite*, à preſent 40. vol.: Journal litteraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. *volumes en* 42. *parties, & continuë*; Bibliotheque Italique, *ou* Hiſtoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres ſérieuſes & badines ſur les Ouvrages des Sçavans, 8. *Tomes, en* 15. *vol. ſans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal eſt extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes ſeparés. Il en paroît, auſſi bien que de la* Bibliotheque Italique *& des Memoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raiſonnée, qui contient à preſent* 22. *Tomes en* 2. *parties chacun; & la Bibliotheque Germanique à preſent* 45. *vol.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

Janvier 1740.

ARTICLE I.

NOus nous diſpenſerons au commencement de cette année de donner un Article Littéraire à nos Lecteurs, pour nous étendre un peu plus que de coutume dans quelques-uns de ceux qui traitent les matieres du tems, & y terminer le récit de ces évenemens divers, que le cours de l'année qu'on vient de finir nous a preſentés; évenemens qui nous préparent à en remarquer de plus conſiderables encore dans celle que nous commençons, ſi de grands projets formés par des Couronnes, vont à leur exécution, & ſi la guerre allumée entre l'Eſpagne & l'Angleterre, eſt de quelque durée, contre l'opinion des mieux cenſés. Les affaires de cette derniere Couronne feront l'objet de l'Article ſuivant, aprés l'Enigme que voici, & un Avis aux Souſcripteurs pour la *Bible du Pere de Carrieres* que nous ſommes priés d'inſerer dans ces memoires.

ENIGME.

LEcteur qui veut ſçavoir qui m'a donné le jour,
Ce ſont pluſieurs enfans les peres de leur mere:
qui voulant lui marquer leur zéle & leur amour,
Ont travaillé tous enſemble à me faire.

Comme en moi je renferme un dépôt précieux ;
Comme en moi l'on découvre une haute ſcience,
Comme je ſuis rempli de tout l'eſprit des Cieux,
Sans doute c'eſt au Ciel que j'ai pris ma naiſſance.

Chez cent peuples divers on obſerve mes loix,
Mes fidéles Sujets portent tous la Couronne,
Et doivent chaque jour pour le moins une fois
Me rendre avec reſpect leur devoir en perſonne.

Ils ont beau tous les jours me parler bas & haut,
Bien qu'en moi l'on remarque une ſainte éloquence,
Qui triomphe d'un cœur dès le premier aſſaut,
Je demeure toujours dans un profond ſilence.

Mais par un art ingénieux
Je ſçais ſi bien joüer mon rôle,
Qu'on me voit converſer avec jeunes & vieux ;
Sans me ſervir de la parole.

Si par mon entretien je ſuis à mes Sujets
En même-tems utile, à charge & neceſſaire ;
Je cauſe à quelques-uns mille juſtes regrets,
Lorſque de mon Empire ils veulent ſe ſouſtraire.

Loin de lever ſur eux tous les ans des tribus,
Comme les Souverains ſont en droit de le faire ;
Je procure à pluſieurs de fort gros revenus,
Et je les flatte tous de l'eſpoir d'un ſalaire.

Afin de vous tracer en deux mots mon portrait,
La couleur de mon corps eſt celle de l'yvoire :
Mais afin de me rendre & viſible & parfait,
Mes traits ſont nuancés de la rouge & la noire.

Le mot de la derniere Enigme eſt l'Or.

AVIS

AVIS aux Souſcripteurs pour la Bible du Pere de Carrieres.

LOrſque l'Imprimeur de la Bible du Pere DE CARRIERES s'engagea de donner cet Ouvrage au Public, il ne promit point d'autres changemens, que de certaines reviſions & corrections, dont les premieres éditions avoient beſoin, à cauſe de pluſieurs fautes d'impreſſion qui s'y étoient gliſſées ; mais comme on voulut enſuite rendre la nouvelle Edition plus complette, & y faire des additions qui puſſent ſervir à expliquer les endroits qui n'étoient pas aſſez éclaircis, ce projet détermina un Eccléſiaſtique à conſacrer ſes momens de loiſir, à travailler à une Chronologie, qui renferme un Abregé de l'Hiſtoire Sainte, ſous le Titre de *Sommaire des Chapitres*, dans lequel on range les faits ſous certaines époques ; & par ce moyen on donne beaucoup d'ordre & de lumiere à toute la narration des Livres Saints, ſur-tout de ceux qu'on appelle Hiſtoriques. On n'a point négligé la Géographie, & on trouve dans le récit Chronologique tous les Lieux dont il eſt parlé dans l'Ecriture, placés, autant qu'il eſt poſſible, dans leur véritable ſituation. Ces augmentations qui ſont aſſez conſidérables, ont paru être du goût du Public ; & pluſieurs Perſonnes de merite & d'érudition les ont non-ſeulement approuvées, mais les ont encore regardé comme neceſſaires, afin que dans cette Traduction de la Bible, on pût trouver tout ce qu'il falloit pour avoir l'intelligence de l'Ecriture, ſans être obligé de recourir à d'autres Commentaires.

Ce récit abregé ſelon l'ordre Chronologique, que l'on trouve dans cette nouvelle Edition, a

encore deux avantages: Le premier eſt pour ceux qui n'ont point encore lû l'Ecriture; il leur donne une idée de ce qui eſt contenu dans les Livres Saints, & les prépare à en faire utilement la lecture. Le ſecond eſt pour ceux qui l'ont déja lû; car elle leur rappelle avec plus de plaiſir & d'utilité les endroits qui n'avoient pas, peut-être, fait aſſez d'impreſſion, & leur fait remarquer les choſes qui méritent plus d'attention.

Ces raiſons ont encouragé l'Imprimeur à continuer ce travail, & à ſoutenir une plus grande dépenſe, qui ne devient point à charge au Public, puiſque le prix de l'Ouvrage n'en eſt point augmenté. Il eſt vrai que par là on eſt tombé dans un inconvénient qu'il n'étoit pas poſſible d'éviter, & qui cependant a donné occaſion à quelques murmures. On s'eſt plaint de ce qu'on ne voyoit pas paroître les Volumes auſſi-tôt qu'on s'étoit engagé de les débiter; & on a attendu le ſixiéme Volume plus long-tems que les autres, parce que les augmentations y ſont bien plus conſiderables: il y en aura auſſi beaucoup & de trés-utiles dans le ſeptiéme, auſquelles on travaille actuellement; il ne tardera pas cependant à paroître. Mais afin de ſatisfaire l'empreſſement du Public, on donne preſentement le neuviéme Volume, qui contient les Pſeaumes. On s'eſt déterminé à mettre ce Tome en état d'être débité, parce que actuellement pluſieurs Eccléſiaſtiques du Diocéſe en ont beſoin, & qu'il n'y a point de Livre, dont l'intelligence ſoit plus neceſſaire à ceux qui ſont deſtinés à célébrer les loüanges de Dieu, que celle des Pſeaumes & des autres Cantiques dont l'Office divin eſt compoſé.

ARTI-

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. *Grande-Bretagne.* Les bruits de guerre abſorbent tout dans ce Royaume, parce que c'eſt une guerre demandée par la Nation, accordée à ſes déſirs, declarée & entrepriſe pour la calmer dans ſes plaintes & dans ſes murmures. Cependant cette Nation n'eſt pas ſans en reſſentir déja quelques ſiniſtres influences par le peu de ſecurité dans ſa navigation, d'où dépend ſon commerce, & par conſequent ſon ſoutien. L'enlevement de ſes Navires dont elle a d'ailleurs tous les jours les triſtes nouvelles, ne pouvant que la porter à un répentir tacite d'avoir obligé la Cour d'acquieſcer à ſes volontés guerrieres, il eſt croyable qu'elle ne s'oppoſera pas non plus à la Paix, lorſque l'occaſion de s'en ſaiſir pourra ſe preſenter. Toute la joye qu'elle a euë juſqu'ici depuis la guerre déclarée, vient principalement de ce que l'Amiral Haddock a fait deux riches priſes à la hauteur de *Cadix*, & qui ſont deux Vaiſſeaux qui venoient des Carraques & appartenoient à la Compagnie Eſpagnole de *Guipuiſcoa*. L'un arrivé à *Spithead*, ſous la conduite du *Cheſter*, Vaiſſeau de guerre, eſt du port de 800. tonneaux & monté de 44. Canons; les effets qu'il avoit à bord, conſiſtent en un million 397. mille 733. livres de Cacao, 102. mille 398. livres de Tabac de Varinas, & 30. mille pieces de huit enregiſtrées; effets eſtimés

eſtimés plus de cent mille livres ſterlings, outre l'argent & les autres effets non enregiſtrés, & qui montent à une ſomme conſiderable. L'autre Vaiſſeau Eſpagnol pris par l'Amiral Haddck, a été envoyé à *Gibraltar*, il eſt de 250. tonneaux & de 14. Canons; & ſa charge conſiſte en Cacao, en Tabac, & en quelque argent : Il venoit de *Macaraibo* à *Cadix*, & avoit touché à *Puerto Rico* avec le Vaiſſeau le *St. Joſeph*. Le Capitaine de ce dernier a été conduit à *Londres* pour être examiné par les Commiſſaires de l'Amirauté, & l'on a apporté à la Banque de la même Ville, environ deux mille peſant d'argent qui étoit à bord du premier. Le Cacao & le Tabac dont il étoit chargé, y ont pareillement été apportés & mis dans les Magazins du Bureau de l'Accile. Mais des particuliers de Londres ayant aſſuré 80. mille livres ſterlings ſur l'une & ſur l'autre de ces priſes, il paroit qu'elles ſont plûtôt une perte qu'un avantage pour la Nation, puiſque les interêts de celle-ci ſont inſéparables de ceux de chaque particulier. L'animoſité du peuple contre les Eſpagnols, en fut néanmoins d'abord beaucoup flattée, mais peu de jours aprés ce feu ſe ralentit & la joye fut troublée par la nouvelle que le *St. Joſeph* parti de *Londres* pour *Faro*, a été pris étant à l'ancre, par un Armateur Eſpagnol, qui l'a conduit à *Cadix*. On avoit aſſuré ſur ce Vaiſſeau 60. mille livres ſterlings. C'eſt un Juif de Londres qui l'avoit freté. Suivant d'autres avis trés-certains, la Nation a fait en peu de tems pluſieurs autres pertes; on compte parmi ces dernieres celle du Navire la *Britannia*, richement chargé pour *Philadelphie*, qui a été pris à l'Oueſt du Cap *Clear* par un Vaiſſeau Eſpagnol allant aux *Carraques*, lequel s'étoit déja emparé de trois autres Vaiſſeaux Anglois: La perte d'un Vaiſſeau venant de Terre-neuve, & ayant

140.

140. hommes ſur ſon bord; celle de ſix Navires qui venoient de la nouvelle Angleterre, & enfin de beaucoup d'autres dont le récit nous meneroit aſſez loin, puiſque le nombre paſſe celui de trente. Tous ces Bâtimens ſe trouvent actuellement dans les Ports de la Monarchie d'Eſpagne, où ils ont été conduits : On en traite les Capitaines & tous les Priſonniers avec douceur, & la même choſe s'obſerve à Londres quant à ceux du Vaiſſeau Eſpagnol le *St. Joſeph*, qui ſont tous Biſcayens. Voilà le prélude de la preſente guerre, dont il ſe preſente un incident qui porte de quelque attention. Un Vaiſſeau Marchand Eſpagnol pourſuivi depuis deux jours par un de guerre Anglois de 50. pieces de Canon, étant arrivé aſſez prés des côtes de Portugal, apperçut un Garde-Côte Portugais à qui il demanda aſſiſtance. Celui-ci pour ſecourir le Navire Eſpagnol, fit quelques manœuvres, & ſe mit entre l'un & l'autre : L'Anglois ne pouvant le contraindre à la retraite, s'aviſa de lui tirer un coup de Canon à boulet; mais toute la bordée du Portugais lui ſervit de réponſe, il fut démâté, obligé d'amarrer, & conduit au Port de *Liſbonne*, ſuivi de l'Eſpagnol qui ne le quitta point.

II. Les affaires ont paru s'embroüiller de plus en plus au commencement de Novembre avec la France, parce que le Miniſtére étoit dans la préſomption que celui de Madrid agiſſoit en tout de concert avec cette Couronne; & conſequemment le Gouvernement a déliberé ſur les moyens de faire une diverſion par terre qui empêchât la France de mettre ſa marine dans l'état qu'elle ſe l'étoit propoſé; les négociations en diverſes Cours tendans à une Alliance offenſive & défenſive, que les Miniſtres du Roi y ont entamées, en ſont une preuve convaincante : Mais on ne ſçait à preſent ſur quoi établir

un

un fondement bien ſolide, vû que celle de toutes ces Cours, qui eſt la Cour Impériale, dont on auroit pû eſperer les plus puiſſans ſecours, loin de renoüer avec celle de Londres, obſervera une exacte neutralité dans la preſente guerre avec l'Eſpagne, auſſi long-tems que ſes Etats n'en ſouffriront rien. Ce parti paroîtra trés-équitable à tout le monde, eu égard ſur-tout à la neutralité des Puiſſances Maritimes dans la derniere guerre que l'Empereur a eu à ſoutenir contre toute la Maiſon de Bourbon réünie. Si ce parti eſt également celui de la France envers l'Eſpagne, quoique contre l'opinion actuelle des ſpéculatifs; ſi la Hollande temporiſe, ſuivant ſa politique; & ſi une Alliance avec la Czarine déja retardée par la mort de Mr. Rondeau, Miniſtre du Roi auprés de cette Souveraine, eſt peut-être tout-à-fait traverſée par le Marquis de la Chetardie, qu'on ſçait être parti de *Berlin* par un ordre exprés du Roi Trés-Chrétien ſon Maître, pour ſe rendre en diligence à *Petersbourg*; ſi les affaires ſont dans cette ſituation, il y a peu de doute qu'un accommodement avec l'Eſpagne, loin d'être rejetté par la Nation Angloiſe lorſque les moyens s'en preſenteront dans quelque-tems, ne ſera ſaiſi au contraire ſans preſque de difficultés, & ainſi enſuite de la conformité de la Cour aux vûës de cette Nation, qu'on aura trouvé l'expédient de la contenter abſolument. Mais en attendant cet événement, nous ne negligerons point de mettre au jour les actes d'hoſtilité qui ſe commettent & qui ſe commettront de part & d'autre.

III. Le Comte de Cambis, Ambaſſadeur de France a reçu au commencement de Novembre un Exprés de ſa Cour avec un ordre du Roi Trés-Chrétien au ſujet de l'attentat commis contre ſon Hôtel & ſa Livrée, dont on a fait mention le mois

paſſé

paſſé, pag. 431. mais on n'a plus rien apris depuis des ſuites de cette affaire ; & Mr. de Cambis ſe tenant aſſez tranquille à cet égard, on a, ſans doute, trouvé le moyen de le calmer, & de lui procurer une ſatisfaction raiſonnable.

IV. On croit prochain le départ d'une nouvelle Eſcadre pour les Indes Occidentales, avec huit ou neuf Régimens qui ſeront remplacés par de nouvelles Troupes que l'on doit lever inceſſamment : on le croit, parce qu'enſuite des ordres que les Officiers ont reçus de ſe rendre à bord de leurs Vaiſſeaux, les rendez-vous ſont rompus de la plûpart des Vaiſſeaux de guerre qui étoient à *Soutwerth*, & l'on prétend que l'Amiral Vernon qui eſt déja dans ces Indes, a été informé d'avance du jour que la guerre devoit être déclarée à l'Eſpagne, afin qu'il pût agir en conformité. Peut-être aprendra-t-on bientôt qu'il y aura fait quelque tentative, car les Vaiſſeaux de la Couronne dans ces Pays-là, ſont en nombre, & monteront à plus de 40, aprés l'arrivée de quelques-uns qui partirent le 30. de *Portsmouth* pour s'y rendre. Le grand nombre de ceux qui ſont d'ailleurs en commiſſion, n'empêche pas que l'on n'y en mette encore, & que l'on n'ajoute même tous les jours aux préparatifs qui ſont déja faits pour pouſſer la guerre avec vigueur : On prépare, entr'autres choſes, un nouveau train d'Artillerie pour l'envoyer à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*, où l'on doit avoir depuis peu tranſporté mille Recruës, & un Détachement de Troupes pour renforcer les Garniſons de ces deux Places, & les mettre en état de faire une longue & vigoureuſe défenſe en cas d'attaque. On conſtruit auſſi pluſieurs petits Bâtimens deſtinés à faire de la fumée pour couvrir les Brulots & aſſurer leurs Equipages, lorſqu'ils auront ordre d'agir contre l'ennemi ;

l'ennemi, & douze autres Bâtimens de guerre, qui auront ſeize Canons, 80. hommes d'Equipage & 40. rames.

V. Le 20. Novembre on délibera dans un Conſeil privé ſur les moyens de pourvoir les Colonies & Etabliſſemens Anglois en *Amerique* de munitions & proviſions, pour être en ſûreté de la part des Eſpagnols, & qu'en tems & lieu l'on puiſſe en tirer le neceſſaire pour exécuter les entrepriſes à faire dans cette partie du monde. Ce Conſeil fut ſuivi le 22. d'un autre tenu à *Whitehall*, dans lequel on a examiné & aprouvé la Harangue que le Roi devoit faire quatre jours aprés aux deux Chambres du Parlement. Cette Harangue s'étend ſur les motifs de la guerre avec l'Eſpagne, qui en eſt l'objet principal, & en même-tems ſur des meſures pour contraindre cette Couronne à demander la Paix: Le Roi la prononça le 27. que S. M. ſe rendit avec les cérémonies accoutumées à la Chambre des Pairs. En voici la teneur.

MYLORDS ET MESSIEURS.

L'Etat preſent des affaires m'a obligé de vous aſſembler aujourd'hui plûtôt qu'on n'a accoutumé de le faire depuis quelques années, afin que dans cette conjoncture critique & importante je puiſſe avoir l'avis immédiat & l'aſſiſtance de mon Parlement. J'ai agi dans tous mes procedés avec la Cour d'Eſpagne conformément aux ſentimens des deux Chambres du Parlement: C'eſt pourquoi, je ne puis en aucune maniere douter que je ne trouve un prompt & puiſſant appui dans cette guerre ſi juſte & ſi néceſſaire, & que les injuſtices & les violences réïterées commiſes par la Nation Eſpagnole contre la Navigation & le Commerce de ces Royaumes, ſon obſtina-

obſtination & ſes infractions notoires des Engagemens les plus ſolemnels, ont renduë inévitable.

J'ai augmenté mes Forces par Mer & par Terre, ſuivant le pouvoir qui m'en a été donné par le Parlement: Je l'ai fait avec toute la moderation que la ſureté & la defenſe de mes Royaumes, la protection de nôtre Commerce, & les moyens néceſſaires d'incommoder nos ennemis & de leur nuire dans les endroits les plus ſenſibles, pouvoient permettre. Mais comme ces ſervices ſont divers & d'une grande étenduë, ils ſeront inévitablement ſuivis d'une dépenſe conſiderable & de quelques inconvéniens, leſquels, comme je m'en aſſure, ſeront ſoutenus avec contentement & ſatisfaction dans la pourſuite de telles meſures, que l'honneur & l'interêt de ma Couronne & de mes Royaumes, & le reſſentiment géneral d'une Nation offenſée & irritée m'ont engagé de prendre.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

J'ai ordonné qu'on vous remît les états des dépenſes pour le ſervice de l'année courante; comme auſſi les comptes des dépenſes extraordinaires qui ont été faites cette année, en conſequence du pouvoir qui m'en a été donné par le Parlement: Et comme dans le cours de cette Guerre la néceſſité pourroit exiger qu'on eût quelques Troupes pour ſervir à bord de la Flotte, j'ai ordonné qu'on levât un Corps de Marine, & qu'on remît devant vous les états des dépenſes pour cet effet: Je ne puis douter que, vû vôtre affection reconnuë pour ma Perſonne & mon Gouvernement, & vôtre zéle pour la ſureté, la proſperité & la gloire de mes Royaumes, vous ne m'accordiez des Subſides ſi effectifs, & que vous ne le faſſiez avec tant d'expédition, qu'ils puiſſent avancer & animer nos préparatifs, & me mettre en état de pouſſer la Guerre avec vigueur.

MYLORDS

MYLORDS ET MESSIEURS,

Les aigreurs & les animoſitez, qu'on a fomentées avec la plus grande induſtrie par tout le Royaume ont été, comme j'ai lieu de le craindre, un des principaux motifs qui ont porté la Cour d'Eſpagne à tenir envers nous une conduite telle, que Nous nous ſommes trouvez dans la neceſſité d'avoir recours aux armes, & les malheureuſes diviſions parmi mes Sujets, ſont les ſeules eſperances des Ennemis de mon Gouvernement: Mais quelques vûës & quelques projets qu'on puiſſe former, & quelque avantage que l'Eſpagne puiſſe vainement ſe promettre de quelques circonſtances dans la ſituation preſente des affaires, il eſt en vôtre pouvoir, moyennant la benediction de Dieu, de détruire l'un & de faire échoüer l'autre. L'union parmi tous ceux qui n'ont rien à cœur que le veritable interêt de la Grande Bretagne, & un zéle convenable pour la défenſe de mes Royaumes & pour le ſoutien de la Cauſe commune de nôtre Patrie joints à une unanimité auſſi generale pour pouſſer la guerre, qu'on en a fait paroître pour l'entreprendre, reduiront la Cour d'Eſpagne à ſe repentir des torts qu'elle nous a faits, & convaincront ceux qui veulent la ſubverſion de l'Etabliſſement preſent, que cette Nation eſt réſoluë & en état de venger ſon Honneur offenſé, & de ſe défendre contre tous nos ennemis ouverts & ſecrets, tant au-dedans qu'au-dehors.

Le Roi s'étant retiré, les Seigneurs réſolurent de lui preſenter une Adreſſe de remerciement, & l'on fit la lecture des points qui devoient la compoſer. L'un de ces points rencontra des difficultés, ce fut celui des aigreurs & animoſités dont il eſt fait mention dans la Harangue du Roi. On y a ſurtout remarqué à cet égard ce qu'a allegué le parti oppoſé

oppoſé à la Cour, & entr'autres, ce que Milord Carteret a avancé avec pluſieurs Seigneurs, qui eſt " que „ ceſ aigreurs & animoſités ne ſubſiſtoient plus depuis „ qu'on avoit réſolu d'uſer de force pour venger „ l'honneur & les droits de la Nation, & qu'ainſi „ il étoit ſuperflu de prendre connoiſſance de ce qui „ n'exiſte plus: Qu'il étoit perſuadé qu'un chacun „ s'empreſſeroit de donner au Roi des preuves de „ ſa fidélité, & que ſans avoir égard à l'eſprit de „ parti, on concourroit de concert au bien géné- „ ral. „ Mais ce Diſcours de Mr. de Carteret & celui de tous ceux qui parlerent ſur le même ton, furent inutiles, le point de difficulté paſſa à la pluralité des voix, l'Adreſſe fut couchée, & on la preſenta le 27. telle que la voici.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,

NOus les très-obéiſſans & les très fidéles Sujets de V. M. les Seigneurs Spirituels & Temporels, aſſemblez en Parlement, demandons la permiſſion de rendre à V. M. nos ſinceres & très humbles remerciemens pour ſa très-gracieuſe Harangue, émanée du Trône.

Le grand égard qu'il a plû à V. M. d'y exprimer pour le ſentiment des deux Chambres par rapport aux procedez de V. M. avec la Cour d'Eſpagne, eſt une continuation de cette Bonté Royale & de cette attention pour le veritable interêt de ſon Peuple, que nous avons ſi ſouvent éprouvées, & le déſir que V. M. témoigne pour avoir l'avis & l'aſſiſtance de ſon Parlement auſſi promptement qu'il ſera poſſible dans cette importante conjoncture, eſt une nouvelle preuve de la confiance réelle qu'Elle met dans ſes fidéles Sujets.

La juſtice & la néceſſité de la guerre qu'il a plû à

à V. M. de déclarer à l'Eſpagne, doivent être auſſi évidentes à tout l'Univers, que les Pratiques violentes & inſoutenables de cette Nation, qui a interrompu & troublé la Navigation & le Commerce de ce Royaume ſont notoires. Le grief le plus grand qui reſulte de cette offenſante & inexcuſable conduite, c'eſt qu'elle a été pourſuivie avec obſtination, en violation des Engagemens les plus ſolemnels & au mepris des plus grandes obligations d'amitié & de bons offices: Mais puiſque la Grande Bretagne a été forcée d'une maniere inévitable à avoir recours aux armes, nous croyons que c'eſt pour nous un bonheur tout particulier, de ce que nous avons un Prince ſur le Trône, qui entre avec une tendreſſe paternelle dans le juſte reſſentiment d'une Nation offenſée, & dont la magnanimité & la fermeté repondent à la glorieuſe cauſe dans laquelle il eſt engagé.

En offrant dans cette occaſion nôtre Vie & nos Biens, nous ne faiſons que ce que nôtre devoir envers V. M. & nôtre Patrie exige de nous: Et c'eſt du plus profond de nôtre cœur que nous aſſurons V. M. de la maniere la plus forte, que nous concourrons avec zéle dans toutes les meſures qui pourront avancer les préparatifs de V. M., & que nous la mettrons en état de pouſſer la Guerre avec cet eſprit & cette vigueur qui conviennent ſi fort à la Nation Britannique.

La bonté avec laquelle V. M. nous a communiqué du Trône, qu'Elle a augmenté ſes Forces par Mer & par Terre, conformément au pouvoir qui lui en a été donné par le Parlement, & qu'Elle l'a fait avec toute la moderation compatible avec ces fins déſirables qu'il a plû à V. M. de nous expoſer, prouve combien V. M. eſt gracieuſement diſpoſée à éviter d'impoſer ſans néceſſité des charges ſur ſon Peuple.

Et

Et quoique nous ne nous flattions pas que l'Etat de Guerre puiſſe ne point être ſuivi de grandes dépenſes & de quelques inconveniens, cependant, puiſque la guerre eſt entrepriſe, non pour ſatisfaire à une ambition inquiette, mais pour affermir & maintenir l'Honneur & les juſtes Droits de la Couronne & des Royaumes de V. M., nous ne doutons point que ces puiſſans motifs n'engagent tous vos Sujets à contribuer avec plaiſir à tout ce qui ſera néceſſaire pour la pourſuivre.

Nous voyons avec un chagrin inexprimable que V. M. ait lieu de nous réiterer ſes gracieux avertiſſemens contre ces aigreurs & animoſitez qu'on a fomentées par tout le Royaume; & nous ne pouvons que déplorer très-ſerieuſement les malheureuſes diviſions qu'elles ont occaſionnées; ainſi nous ne négligerons rien de nôtre part pour les aſſoupir, en procurant parmi nous la bonne harmonie & l'unanimité qui ſont ſi néceſſaires dans cette conjoncture.

Et nous nous flattons avec le ſecours de Dieu, que l'eſperance & les vûës formées par nos ennemis ſur de pareilles circonſtances, ſeront vaines & ſans effet, puiſque tous les Sujets de V. M. doivent être convaincus que la ſureté de nôtre Religion & de nos Libertez, ainſi que la proſperité de ces Royaumes, dependent entiérement de la conſervation de vôtre Sacrée Perſonne, de vôtre Gouvernement & de la Succeſſion Proteſtante dans vôtre Famille Royale.

Il eſt autant de nôtre interêt que de nôtre devoir que dans cette Cauſe commune nous ſoyons unis, & c'eſt avec le plus grand zéle & avec la plus grande fermeté que nous aſſurons V. M. que nous ſommes determinez au hazard de tout ce qui nous eſt le plus cher, à la ſoutenir contre tous nos ennemis tant au dedans qu'au dehors, en implorant la Divine Providence pour qu'elle veüille donner à vos Ar-

mes le ſuccès déſiré, & les rendre des moyens heureux pour parvenir à une Paix ſûre & honorable.

REPONSE DU ROI.

MYLORDS,

JE vous remercie de cette Addreſſe qui répond ſi parfaitement à vôtre devoir & à vôtre affection pour ma Perſonne, comme auſſi des aſſurances favorables que vous m'y donnez de me ſoutenir vigoureuſement. La ſatisfaction que vous y témoignez par raport aux meſures que j'ai priſes, m'eſt très-agréable, & vous pouvez compter que je ferai tous mes efforts pour pouſſer la guerre d'une maniere qui puiſſe le mieux repondre aux fins néceſſaires qu'on s'eſt propoſées, & à la juſte attente de mon Peuple.

Les Communes ayant auſſi réſolu de remercier le Roi par une Adreſſe; lui preſenterent la ſuivante le 28., aprés avoir remis à une plus ample délibération la propoſition d'accorder un Subſide à S. M.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

NOus les trés-obéïſſans & les trés-fidéles Sujets de V. M. les Communes de la Grande-Bretagne aſſemblées en Parlement, demandons la permiſſion de faire nos ſinceres remerciemens à V. M. pour ſa trés-gracieuſe Harangue émanée du Trône, & pour lui exprimer en même-tems nôtre ſatisfaction entiere au ſujet de la déclaration de guerre de V. M. contre la Couronne d'Eſpagne; guerre devenuë juſte & inévitable par les violences réïterées & les Deprédations commiſes par la Nation Eſpagnole contre le Commerce de ces Royaumes, par ſes infractions notoires des Engagemens les plus ſolemnels, & par ſon refus obſtiné de reparer les injures

ſes paſſées & de donner une ſureté pour l'avenir contre ces injures.

C'eſt avec le plus grand reſſentiment de devoir & de gratitude que nous reconnoiſſons la ſageſſe & les ſoins paternels de V. M. envers ſon Peuple, en employant le pouvoir qui lui a été donné par le Parlement pour la ſureté & la défenſe de ces Royaumes, pour la protection de nôtre Commerce, & pour incommoder & nuire à nos ennemis de la maniere la plus ſenſible & la plus efficace: & nous demandons la permiſſion d'aſſurer V. M. que rien ne nous détournera du deſſein où nous ſommes de fournir avec ſatisfaction & joye aux dépenſes extraordinaires, & de ſupporter de même les inconveniens dont les ſervices divers, & qui ſont d'une ſi grande étenduë, doivent être inévitablement ſuivis, & que nous ſoutiendrons les meſures que V. M. jugera à propos de prendre pour vénger l'Honneur de vôtre Couronne, aſſurer les Droits de ſon Peuple, & procurer toute juſtice à une Nation offenſée & irritée.

Nous prions V. M. de recevoir les aſſurances les plus fortes & les plus affectionnées que nous lui faiſons, que nous leverons les Subſides néceſſaires pour le ſoutien de la Cauſe commune & de nôtre Patrie, & que nous le ferons avec tant de joye & avec tant d'expédition, qu'ils puiſſent avancer & animer les préparatifs de V. M. & la mettre en état de pouſſer cette guerre avec vigueur.

Vos fidéles Communes ſont veritablement ſenſibles aux fatales conſequences qui peuvent reſulter des aigreurs & des animoſitez inteſtines: Elles feront tous leurs efforts pour tâcher d'appaiſer ces malheureuſes diviſions qui depuis trop long-tems ont prévalu parmi les Sujets de V. M., & nous l'aſſurons que nous ne négligerons rien de nôtre part pour rétablir dans la Nation cette union & cette harmonie

ſi néceſſaires pour détruire & faire échoüer tous les vains projets, les eſperances & l'attente des ennemis ouverts & ſecrets de V. M, tant au dedans qu'au-dehors.

Hier les Communes s'étant formées en grand Comité pour déliberer ſur la propoſition de Samedi dernier, réſolurent d'accorder un Subſide au Roi. L'Orateur fit enſuite raport à la Chambre de la reponſe ſuivante de S. M. à l'Addreſſe des Communes.

MESSIEURS,

JE vous remercie de cette ſoumiſe & affectionnée Addreſſe. Le ſupport unanime de mes fidéles Communes dans cette Cauſe juſte & nationale, ajoutera le plus grand poids à mes préparatifs de guerre, & ſera avec la benediction de Dieu, le plus ſûr moyen de procurer le ſuccés déſiré à mes Armes & la juſtice à mon Peuple injurié.

Le premier de Decembre les Communes aprouverent le raport de la réſolution priſe la veille d'accorder un Subſide au Roi, & réſolurent de déliberer le 4. en grand Comité ſûr ce Subſide; elles ordonnerent enſuite qu'on remît devant la Chambre divers comptes & états. En attendant quelque choſe de plus particulier & de plus intereſſant de la preſente Séance du Parlement, l'on aſſure que les Communes accorderont 35. mille Matelots & 5. à 6. mille hommes de Troupes de Marine: Que ces Troupes ſeront formées en ſix Regimens, & auront la même paye que les Matelots.

VI. L'ordre vient d'être donné de tenir prêts dix mille fuſils pour les envoyer aux Indes Occidentales, & de lever quatre nouvelles Compagnies indépendantes d'Invalides, leſquelles ſeront compoſée s

ſées de 70. hommes chacune; d'autres ordres de pareille nature nous préparent toujours à apprendre quelque choſe de remarquable pour le Printems prochain.

VII. Il faut que la difficulté pour rétablir la bonne intelligence dans la Famille Royale, ne ſoit point encore levée, puiſqu'on prend garde que les choſes à cet égard ſont à peu prés comme par le paſſé, & qu'on n'aprend pas d'un autre côté que la négociation à l'effet d'y parvenir, ſoit rompuë, ou interrompuë.

VIII. *Hollande.* Les Etats que l'on croyoit devoir ſe ſeparer le 6. Novembre, ne le firent que le 12. aprés avoir déliberé ſur les affaires de la conjoncture preſente, & pris diverſes réſolutions, mais aucune qui ait du raport aux interêts des Puiſſances qui ſont en guerre. Il eſt ainſi à préſumer qu'on demeurera ſur ce pied juſqu'à ce que la rupture entre l'Eſpagne & l'Angleterre montre d'autres ſuites, & ce que fera la France, ſi elle ſe déclarera en faveur de la premiere de ces Couronnes, ſi ſeulement elle en épouſera le parti d'une maniere indirecte, ou, comme l'aſſurent ſes Miniſtres en diverſes Cours, ſi elle gardera la neutralité, à l'exemple de la Cour Imperiale. Dans ce cas, la République pourroit bien ne pas s'écarter de la même voye, conſiderant que les deux Puiſſances qui auroient raiſon de prendre parti dans cette guerre, ne le font point à l'effet de diſpoſer les Cours de Madrid & de Londres à un accommodement, aprés quelques actes d'hoſtilité que l'honneur des deux Rois & de leurs Miniſtres paroiſſoit demander. Quoiqu'il en ſoit, on ne parle plus d'équiper une Eſcadre, conformément à une propoſition qui en fut faite par les Provinces de Hollande & de Zeelande. Celles de Gueldres, d'Utrecht, & de Groningue

gue n'y ont pas donné leur conſentement, à cauſe que la Hollande & la Zeelande ont héſité de conſentir à l'augmentation des forces de terre. Leurs raiſons quant à cet article, ſont, que la plûpart des Puiſſances de l'Europe armans également par terre & par mer, la République augmenteroit inutilement ſa Marine, ſi de même elle n'augmentoit ſes forces de terre, leſquelles ſont plus néceſſaires que les autres dans la ſituation preſente. Ces Raiſons doivent avoir été examinées dans l'Aſſemblée des Etats dont on vient d'annoncer la ſéparation, & elles ont été reprîſes, comme on l'aſſure, dans la ſuivante, qui s'eſt ouverte le 25. Dans celle-ci l'on a diſpoſé de tous les Emplois Civils & Militaires vacans.

IX. L'on compte à preſent toutes les difficultés levées de part & d'autre au ſujet du nouveau Tarif, ou Traité de Commerce à regler avec la France, un Courier arrivé de Paris à La Haye y ayant été renvoyé avec des corrections, amplifications & éclairciſſemens que cette Couronne avoit demandés qui y fuſſent faits. On s'attend ainſi d'aprendre que Mr. Van Hoey, Miniſtre de l'Etat auprés du Roi Trés-Chrétien, aura déja procedé à la ſignature de ce Traité, qui n'eſt cependant qu'un renouvellement de l'ancien.

X. Les conferences entre les Miniſtres Etrangers & ceux de la Republique, ſont toujours trés-fréquentes, & ſur-tout avec ceux de France, d'Eſpagne & d'Angleterre. Cela n'étonne nullement dans ces tems de criſe, puiſque toutes ces conferences ont pour objet les broüilleries des Cours de Madrid & de Londres. Mais Mr. Trevor qui dans les préſentes circonſtances eſt le plus actif, met tout en œuvre pour empêcher que les Etats Généraux,

ne

ne donnent dans les deſſeins que la France eſt ſoupçonnée d'avoir formés.

XI. On voit dans ces Provinces une Bulle du Pape adreſſée à tous les Catholiques qui y ſont établis, par laquelle S. S. les avertit qu'elle a excommunié Pierre Meindarts, Paſteur de Leuwarden, qui, contre les Canons & l'Autorité de l'Egliſe, s'eſt fait élire Archevêque d'Utrecht. C'eſt le prétendu Evêque de Babilone qui l'a ſacré à Leyden le 18. Octobre dernier, & qui a ainſi voulu remplacer le Sr. Wander Croon, mort le 9. Juin.

XII. *Pays-Bas.* Toutes les Provinces Autrichiennes de ce Pays ont conſenti chacune à leur contingent pour la levée du ſubſide ordinaire & d'un extraordinaire de trois millions de florins demandé par l'Empereur, & l'on travaille actuellement partout aux moyens de lever cette ſomme.

XIII. Le redreſſement des Finances de Sa Maj. Imp. dans ces Pays a été l'objet d'une grande conference qui ſe tint le premier Decembre au Palais à Bruxelles. L'on ſe perſuade que c'eſt au même ſujet qu'il y eut auſſi un Conſeil extraordinaire le 16. Novembre, compoſé du Duc d'Aremberg, des Comtes de Maldeghem & de Lalain, du Marquis d'Herſelles, & de Mr. Steenhout, Chef Préſident, puiſque Mrs. Cowper & Bellanger, Conſeillers des Domaines & des Finances de l'Empereur, y ont aſſiſté.

XIV. La Séréniſſime Archiducheſſe ayant établi par ſes liberalités charitables un Hôpital général en la Ville de *Ruremonde*, pour y abolir la mendicité, les pauvres Invalides firent leur entrée dans cet Hôpital le 19. Novembre, jour de Sainte Elizabeth, dont S. A. S. porte le nom. Aprés s'être rendus le matin proceſſionnellement & habillés de neuf à l'Egliſe Cathédrale, où ils aſſiſterent à une grande

grande Meſſe & a un Sermon convenable au ſujet. Le nombre des pauvres reçus à l'Hôpital eſt d'environ 70. à qui on donna d'abord un Repas en public, ſervi par les Directeurs qui ont l'Evêque & le Chancellier à leur tête. Les autres pauvres qui ont des raiſons eſſentielles pour n'être pas enfermés, ſeront ſecourus dans leurs demeures, afin qu'aucun ne ſe trouve plus dans la néceſſité de mendier.

XV. Mr. le Prince de Gavres, nommé Gouverneur de *Namur*, y fit le 8. Novembre ſon entrée publique en cette qualité & en celle de Grand Baillif. La plus grande partie de la Nobleſſe du Pays ſe trouva à cette entrée pour faire cortege au nouveau Gouverneur qui fut reçu hors la porte avec beaucoup de diſtinction par les Bourgeois. Ceux ci étoient proprement vêtus & partagés en diverſes Compagnies; l'une étoit de Dragons habillés de verd avec des paremens rouges, & les boutonnieres d'un petit galon d'or; les Officiers avoient des habits rouges galonnés d'or; deux Compagnies de Mouſquetaires, dont l'une étoit compoſée de gens mariés & l'autre de garçons; & deux autres de Bourgeois montés ſur des Echaſſes. Celles-ci donnerent le 11. au nouveau Gouverneur le divertiſſement d'un combat qui réüſſit trés bien & à la ſatisfaction de tous les Spectateurs; il y eut le ſoir un grand Bal.

ARTI-

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. LA Cour ayant ſuivi le Roi dans ſon appartement, après que L. M. eurent fait la cérémonie de deshabiller les nouveaux mariés, il y déclara quatre Grands d'Eſpagne de la premiere Claſſe; ſçavoir, le Comte de la Marck, Ambaſſadeur de France, le Prince de la Torella, ci devant Ambaſſadeur de Naples à Paris, le Marquis de la Mina, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de France, & le Marquis de Pizarro, premier Ecuyer de S. M. Mr. le Comte de la Marck, dépêcha le lendemain (26. Octobre) un Exprés à ſa Cour pour y porter la nouvelle de l'heureuſe arrivée de Madame à *Alcala*, & de la conſommation de ſon Mariage. Les Grands Officiers de la Maiſon de l'Infant Don Philippe avoient été déclarés à Madrid le 21. Le Comte de Fuenclara eſt ſon Grand Maître; Mr. O-Campo, qui a été Sous-Gouverneur de ce Prince, eſt ſon premier Ecuyer; & les Comtes de Peralda & de Rohan, Gentilshommes de la Chambre. Le premier fait les fonctions de Sommelier du Corps. Les deux Maîtres d'Hôtel ſont Mr. de Gracieareale, fils, & Mr. de Cayſtero, fils du Vice-roi du Mexique, qui vient d'être pourvû de cette Charge.

II. Le 27. Leurs Majeſtés accompagnées du Prince & de la Princeſſe des Aſturies, & du reſte de la Famille Royale, revinrent d'*Alcala* à Madrid avec Madame de France, Epouſe de l'Infant Don Philippe,

lippe, & s'étans renduës par les Jardins du *Buen-Retiro* à l'Egliſe des Dominicains de Nôtre-Dame d'Atocha, Elles y aſſiſterent au *Te Deum* qui fut chanté par la Muſique. Vers les ſept heures du ſoir Elles ſe rendirent au Palais, & virent tirer des fenêtres du grand Salon un magnifique feu d'artifice que le Roi avoit ordonné de préparer pour l'arrivée de Madame. La place vis à-vis le Palais fut illuminée, & il y eut des feux & des illuminations dans toute la Ville pendant trois nuits conſecutives. Le 29. on exécuta en preſence de L. M. & des Princes & Princeſſes de la Famille Royale un trés-bel Opera ſur un Théatre qui avoit été dreſſé dans le grand Salon du Palais, il n'y eut que les Ambaſſadeurs, les Miniſtres Etrangers, les principaux Officiers de la Maiſon du Roi, les Grands & les Dames du Palais qui eurent la liberté d'y entrer. La Ville fit tirer le ſoir ſon feu d'artifice qui fut admiré pour ſa beauté. Il n'y eut point d'interruption dans les fêtes à la Cour juſqu'au 4. Novembre Fête de St. Charles dont le Roi des deux Siciles porte le nom; grand gala à la Cour, complimens à L. M. à ce ſujet pendant la meilleure partie du jour. Le ſoir l'Opera de *Pharnaces*, fameux dans ſon eſpece, fut exécuté devant le Roi & toute la Cour; aucun ſpectacle n'eut jamais une meilleure iſſuë. On tira enfin le lendemain le dernier feu d'artifice dans la Cour du *Buen-Retiro*: Il repreſentoit un Combat naval compoſé de huit gros Vaiſſeaux de ligne, faiſans des mouvemens ſemblables à ceux qu'on remarque en mer, & ſe tirans les uns aux autres des bordées. On ne ſauroit exprimer la foule de monde qui ſe trouva pour voir ce Combat, & les deux feux qui l'avoient précédé. Le 8. le Comte de la Marck, donna auſſi une grande fête dans ſon Hôtel au ſujet de

ce

ce Mariage, mais un beau feu d'artifice qu'il avoit fait préparer pour être tiré le même ſoir, ne le fut que pluſieurs jours aprés, à cauſe que tout ce qui en avoit été poſé la veille, fut gâté par la pluye. Les fêtes de Mr. l'Ambaſſadeur de Naples avec un feu d'artifice furent données le 19. jour de la fête de Sainte Elizabeth dont la Reine porte le nom. Nous ne ferons la deſcription ni de l'un ni de l'autre de ces feux, afin de ne nous pas trop étendre dans ces ſortes de narrés.

Cependant le bruit de toutes ces réjoüiſſances, ôte en quelque ſorte le cours à ceux de la guerre; car il y a du calme depuis un tems, & cela paroitroit aſſez ſurprenant, ſi l'on n'étoit perſuadé que les meſures du Miniſtére ſont priſes il y a pluſieurs mois, tant ſur ce dont il convient d'uſer dans une guerre déclarée, que ſur ce qu'il faut mettre en pratique pour rétablir les affaires avec la Grande Bretagne. Quoiqu'il en ſoit, l'on auroit pû tirer encore quelque bon augure de la tranquillité preſente, ſi les expreſſions du Roi de la Grande Bretagne par raport à la guerre, dans la Harangue qu'il a faite aux deux Chambres à l'ouverture de ſon Parlement, de même que celles des Adreſſes de ces Chambres, ne faiſoient voir évidemment que l'on a deſſein en Angleterre de pouſſer cette guerre avec vigueur, du moins quelque tems, pendant lequel la Nation Angloiſe pourra, peut-être, ſe fatiguer, & ſe retrancher en partie de la grande ſatisfaction qu'elle prétend; car il eſt vraiſemblable que la Cour fera plûtôt ſes plus grands efforts pour ſoutenir la guerre, que de conſentir à une ſatisfaction telle qu'on la lui demande. L'on n'eſt pas d'ailleurs ſi ſenſible que quelques Cours pourroient le prétendre, à la perte des deux Vaiſſeaux venans des Carraques, dont on a parlé à

l'Article

l'Article précedent : on en a dit quelques raiſons ; & quand même cette perte cauſeroit un dommage ſi notable, la priſe déja faite d'un grand nombre de Navires Anglois que l'on tient dans les Ports de de la Monarchie & aux Indes, n'eſt-elle par trop ſuffiſante pour en indemniſer la Couronne & les particuliers.

III. Non-obſtant le grand nombre d'Armateurs qui voguent de tous côtés avec ſuccés, on en équipe encore beaucoup à *Barcelonne* & autres Ports de la Catalogne, également pour courir-ſus aux Vaiſſeaux d'Angleterre. Pluſieurs Regimens qui ſont en garniſon dans cette Province ſont actuellement en marche, d'autres ſe préparent à s'y mettre ; mais on ne peut rien aſſurer ſur leur deſtination. On ne doit pas douter néanmoins qu'au Printems il n'y aura une Armée dans l'Andalouſie, ſi les affaires ne ſe rétabliſſent point avant cette ſaiſon. Il n'y a auſſi aucun doute que l'Angleterre ayant déclaré la guerre dans les formes à la Couronne, le Manifeſte du Roi ne paroitra inceſſamment ſur le même ſujet.

IV. Comme la France eſt juſqu'ici ſans donner ouvertement grande eſperance de la voir dans le parti de la Cour, quant à la guerre preſente, on affecte de ne pas la rechercher d'une maniere fort empreſſée, tandis que chacun eſt dans la penſée que l'on ne néglige rien à cet effet, qu'il y a en ceci un ſecret qui ſera découvert avec le tems, & que le Comte de la Marck ſe conduit dans une négociation avec les Miniſtres du Roi, d'où il doit réſulter quelque choſe d'important. Il reçoit à la verité de frequens Exprés de ſa Cour dont il va communiquer chaque fois les dépêches au Roi, & confere enſuite avec le Marquis de Villarias, Secretaire d'Etat.

V. De ce que l'on peut pénetrer des deſſeins de la Cour, c'eſt qu'elle n'entreprendra rien, ni par terre, ni par mer juſqu'à la bonne ſaiſon, qu'elle ſe contentera de ſe tenir ſur la défenſive, de bien garder ſes côtes, & de troubler le commerce des Anglois par le grand nombre d'Armateurs actuellement en courſe & qu'on a lâchés contr'eux de tous les Ports du Royaume. Ces Armateurs, ſuivant une liſte qui paroit des priſes qu'ils ont déja faites, ont enlevé des Vaiſſeaux Anglois en bien plus grand nombre que ne le fait voir l'Article d'Angleterre de ce Journal. Ce nombre alloit à 70. vers le commencement de Novembre. Cependant Mr. Haddock, Amiral de l'Eſcadre Angloiſe, fait croiſer cette Eſcadre preſentement depuis les côtes de Portugal juſqu'à quelque diſtance de la Baye de *Cadix*, & il en a détaché depuis peu ſix Vaiſſeaux pour croiſer auſſi à la hauteur des côtes d'Italie, & juſqu'au Canal de Malthe.

VI. Pour regler les frais de la guerre & de l'entretien des Troupes, il y aura un Conſeil, que Mr. Iturralde, Miniſtre des Finances, forme actuellement des plus habiles Intendans du Royaume qui ſont appellés à la Cour; & c'eſt dans ce Conſeil que ſeront concertées les meſures les plus propres à cet effet. Les plus habiles Généraux ſeront auſſi mis à la tête des Troupes. Le Marquis de la Mina, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de France, & qui s'eſt diſtingué en pluſieurs occaſions dans la derniere guerre, ſera, entr'autres, employé à commander dans celle-ci, ſur ſa demande, que le Roi a fort approuvée. S. M. lui a déja envoyé ſes Lettres de rapel; mais il y a aparence qu'il reſtera à Paris juſqu'à l'arrivée de celui qui ira le relever.

VII. Le Roi a enfin envoyé l'ordre à *San-Andero* de diſtribuer aux Proprietaires les effets arrivés de l'Améri-

l'Amérique, à bord des Vaiſſeaux Aſſogues que les intereſſés attendoient avec grande impatience. On aprend qu'en conformité de cet ordre la diſtribution en a commencée d'abord aprés. L'on a auſſi apris de l'Amerique qu'enſuite des ordres de la Cour, le tréſor des Gallions avoit été débarqué & tranſporté en lieu de ſûreté.

VIII. La petite verole qui regne preſqu'univerſellement cette année, attaqua l'Infant Cardinal le 5. Novembre, & le 9. elle étoit ſortie en aſſez grande quantité, & de la meilleure eſpece. Elle a depuis ſuppurée & ſechée, de façon qu'on peut avancer que ce Prince en eſt à preſent entiérement rétabli.

On attendoit dans le même mois à *Madrid* Mr. Batni, qui vient remplacer le Cardinal Valenti Gonzaga, en qualité de Nonce du St. Siege, cette Eminence devant partir inceſſamment pour retourner à Rome.

IX. *Portugal.* Cette Cour a fait faire des remontrances à celle de Madrid au ſujet d'un Vaiſſeau Anglois qu'on nomme le *St. Joſeph*, & qui a été pris au mois d'Octobre à la hauteur de *Faro* par un Bâtiment de *Cadix*. Le Navire Anglois, comme on le prétend à Lisbonne, n'étoit pas hors la portée du Canon de la Forteresſe lorſqu'il fut pris, & avoit déja gagné la Barre. On ſe plaint à cette occaſion, & l'on ſe rabat ſur la neutralité que le Roi a embraſſée, qui doit le mettre à l'abri d'inſulte, & le faire reſpecter par un chacun. La Cour d'Eſpagne a répondu à ces remontrances, qu'elle feroit prendre à Cadix les informations à ce ſujet, & ſi le Capitaine qui s'eſt rendu maître de ce Vaiſſeau, conviendra de toutes les particularités qu'on a poſées. Ce qu'on débite à cet égard, eſt, que le Navire Anglois n'étoit pas à l'ancre lorſqu'il a été

pris ;

ptis; ce qui ſeul ſuffiroit pour la juſtification de l'Armateur Eſpagnol.

IX. La Flotte de *Rio de Janeiro* a mis à la voile compoſée de 26. Vaiſſeaux Marchands, & de trois autres, dont deux ſont deſtinés pour le Royaume d'*Angola*, & le troiſiéme pour la Capitainerie de *Santos*. On attend au contraire dans le preſent mois de Janvier la Flotte de la *Baye de tous les Saints* qui en eſt partie au mois de Septembre dernier, ſuivant le raport d'un Vaiſſeau arrivé depuis peu du Breſil. Sa charge eſt, dit-on, des plus riches. Par le même Bâtiment l'on aprend auſſi que quelques Vaiſſeaux de guerre Anglois ont paru à la hauteur de l'Iſle de *Tenerif*, l'une des Iſles Canaries, faiſans voile vers les Indes Occidentales.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. JUſqu'à preſent le Miniſtére veut témoigner de l'averſion pour une rupture avec l'Angleterre, & l'on n'héſite point de publier en conſéquence, que la Cour ne ſe déclarera pas pour l'Eſpagne, qu'elle demeurera dans l'état de tranquillité où elle ſe trouve, & qu'elle ſe portera à raprocher de l'union pendant cet hiver celles de Madrid & de Londres. Ce parti paroîtroit à la verité le mieux convenir à la Couronne & aux Sujets dans les circonſtances preſentes de leur Commerce tant aux Indes qu'aux Iſles de l'Amérique: Commerce déja ſi floriſſant dans ces parties du monde, qu'il ſeroit aiſé de l'y étendre encore davantage, même

même de l'affermir durant une guerre entre l'Eſpagne & la Grande Bretagne, au lieu qu'on s'expoſeroit à le perdre en prenant parti dans cette guerre. Mais ſoit que la Couronne veüille appüyer ſa médiation dans un accommodement futur par ſes forces de terre & de mer, afin de la faire d'autant plûtôt & d'autant mieux accepter, ſoit qu'elle ait, peut-être, déja pris ſon parti, ſes armemens continüent par-tout, & ſes Troupes en marche défilent vers les côtes de France oppoſées à la Grande Bretagne, outre pluſieurs Régimens d'Infanterie & 26. Eſcadrons tant Cavalerie que de Dragons qui paſſent actuellement dans le Rouſſillon. On renforce auſſi les Garniſons des Places frontieres de la Flandre Françoiſe, & de celles qui ſont ſituées ſur les côtes de la Manche; on bat la caiſſe à Paris, dans ſes Fauxbourgs, & dans la plûpart des Villes du Royaume, pour lever les Recrües neceſſaires à rendre les Regimens complets; & l'on a de plus réſolu une augmentation, qui ſera, comme on l'aſſure, de 24. mille hommes d'Infanterie, & de quinze mille de Cavalerie. Le bruit court que cette augmentation a été ordonnée, enſuite de pluſieurs conferences particulieres que le Marquis de la Mina, Ambaſſadeur d'Eſpagne, a euës avec le Cardinal de Fleuri, dans leſquelles ce Miniſtre a inſiſté ſur des ſecours par terre & par mer à fournir au Roi ſon Maître. Mais il paroit clairement, quoiqu'on en puiſſe penſer d'ailleurs, que ces diſpoſitions ne peuvent être faites qu'en vûë de quelque projet; car d'un côté on a auſſi interêt de ne pas refuſer du ſecours à l'Eſpagne, & de l'autre on a paſſé trop tôt ſur l'article de la viſite des Navires portans Pavillon du Roi, par les Anglois, pour croire que la Cour ne prend pas ſes meſures, afin d'avoir raiſon de la maniere dont celle de Londres a reçu ſes remon-

trances

trances à ce ſujet, cette derniere Cour s'étant contentée de déclarer dans une réponſe ultérieure qu'elle a faite au mémoire du Comte de Cambis, ce qu'elle a inſeré depuis dans ſa Déclaration de guerre contre l'Eſpagne, ſçavoir, " que tous les „ Vaiſſeaux de quelque Nation qu'ils puiſſent être „ qui ſeront rencontrés en mer par les Vaiſſeaux „ Anglois, ſeront viſités & déclarés de bonne priſe, „ s'ils portent des vivres, munitions, armes &c. „ aux Eſpagnols, ſans que les Maîtres de ces „ Vaiſſeaux ſoient reçus à s'en plaindre. On crayonne ici legerement ce qui peut occaſionner quelques conjectures dans une ſituation telle que ſe trouvent les affaires; on n'obmettra cependant point de dire qu'on ne peut pouſſer plus qu'on le fait à preſent les armemens par mer. Il y a déja 40. Vaiſſeaux équipés dans les Ports de l'Ocean & de la Méditerranée, & l'on preſſe la conſtruction de 18. autres qui ſont ſur les chantiers, & qui ſeront achevés avant le Printems. Tous ces Vaiſſeaux ſont de haut bord, de maniere que ſi l'on en vient à une rupture avec l'Angleterre, il ſera aiſé de lui réſiſter par mer. Les divers Ports de la Monarchie peuvent d'ailleurs fournir autant de Fregates & autres Bâtimens que les circonſtances le demanderont. Avec cela on a l'avantage d'avoir des Matelots enclaſſés juſqu'au nombre de 60. mille, ce qui differe de beaucoup de celui des Anglois qui tout au plus ne va encore qu'a 35. mille. On a de plus déja fourni à toute la dépenſe de ces préparatifs extraordinaires; & pour ſoutenir la guerre, ſi l'on y entre, tous les fonds ſont auſſi trouvés. Voilà ce qui eſt, & ce que l'on peut annoncer juſqu'ici des précautions que l'on prend dans la conjoncture où ſe trouvent les affaires relatives à la guerre que la Grande-Bretagne a déclarée à l'Eſpagne. On paſſe

ſur pluſieurs récits qui ont quelque connexion avec celui que nous venons de faire, comme l'envoi d'Ingénieurs dans les Places des Provinces Maritimes pour en viſiter les Fortifications, les réparer, & autres ſemblables.

II. Les ordres au ſujet de ce qu'on vient de raporter ont été expédiés enſuite de divers Conſeils tenus à la Cour, & depuis la nouvelle de la Déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Eſpagne. On a tenu quelques uns de ces Conſeils à Fontainebleau, d'où le Roi eſt depuis peu de retour à Verſailles avec toute ſa Cour. Le 10. Novembre Mr. de Lezze, nouvel Ambaſſadeur de la République de Veniſe, arriva au premier de ces Châteaux, & le même jour il eut une Audience particuliere du Roi, de la Reine & de Mgr. le Dauphin, y ayant été conduit par Mr. de Sainctot, Introducteur des Ambaſſadeurs. Mr. Venier, Ambaſſadeur de la même République qu'il eſt venu relever, eut en même-tems une Audience de L. M. dans laquelle il prit congé d'elles, & le 25. il partit pour retourner à Veniſe.

III. L'ouverture du Parlement de Paris ſe fit le 12. avec les cérémonies accoutumées par une Meſſe ſolemnelle celebrée pontificalement dans la grande Sale du Palais par l'Evêque de Noyon, & à laquelle Mr. le Pelletier, premier Préſident, & les Chambres aſſiſterent. Le 14. l'Academie Royale des Sciences fit auſſi ſa rentrée publique en la maniere ordinaire, & Mr. de Fontenelle qui en eſt le Secretaire perpétuel, y fit l'éloge de feu Mr. Fay; mais ſon grand âge ne lui permettant pas d'en faire la lecture, ce fut Mr. Morand qui la fit. Dans l'Aſſemblée de l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres qui fut tenuë le jour précedent, Mr. Boze, Secretaire, annonça le ſujet du prix qu'elle diſtribuëra

buëra dans la preſente année 1740., & qui conſiſte à déterminer, *Combien de fois le Temple de Janus a été fermé depuis la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, & en quel tems cette cérémonie Payenne a ceſſé d'être en uſage.* Quelques Académiciens lurent enſuite des Diſſertations ſur differens ſujets, & la ſéance ſe termina par un diſcours ſur l'origine des Sectes Philoſophiques prononcé par l'Abbé Souchay.

IV. Le Roi a créé Ducs à Brevet le Comte de Vintimille qui vient d'épouſer Mademoiſelle de Mailly, & le Marquis de Mirepoix, Ambaſſadeur de S. M. à la Cour Impériale. S. M. a nommé auſſi à divers Bénéfices vacans, ayant conferé l'Evêché de *Comminges* à l'Abbé Laſtic, neveu de l'Evêque de Tarbes; celui de *St. Malo* à l'Abbé Fougaſſe de la Baſtie, Grand Vicaire Général de Chartres & neveu du Marquis de Brancas: L'Abbaye de *Creſle* à l'Abbé de Tavanes: celle de *St. Martial* de Limoges à l'Abbé de Xaintes: celle de la *Frenade* à l'Abbé Dudon Vauderan, Vicaire Général de Coutances: celle de *St. Victor* à l'Abbé Teſis, Vicaire Général de Roüen: celle de Chatiſſerie à L'Abbé de Fontanges, celle de *Maurac* à l'Abbé Baudoüin, Chanoine de *St. Germain de l'Auxerois*: celle de *Beaulieu* à l'Abbé de St. André: celle de Prebenoiſt à l'Abbé Beaupuis: & celle de la *Nouvelle lez Gourdans* à l'Abbé du Viez de Montillan: l'Abbaye Reguliere d'*Albercourt*, Ordre de Prémontré, Diocéſe de Chartres, au Pere Griſard, Prieur du College des Prémontrés de Paris: le Prieuré de *Vauſſé*, à l'Abbé Houllier, Aumônier des Mouſquetaires; & celui de *St. Victor*, Diocéſe de Limoges, à l'Abbé Fortin; mais S. M. n'a pas nommé aux Canonicats de *St. Thomas du Louvre* vacans par l'accident dont on a fait mention ailleurs *;

*. *Voyez le dernier Journal, pag.* 426.

les revenus en ont été affectés aux Chanoines qui reſtent, afin de faciliter une réünion qui eſt réſoluë de ce Chapitre avec celui de *S. Nicolas*.

V. Mr. Van Hoey, Ambaſſadeur d'Hollande, paroit ne pas ſe donner beaucoup de mouvemens dans cette criſe des affaires que l'on voit aujourd'hui en diverſes Cours & dans celle-ci, quelques conferences qu'il a euës avec Mr. le Cardinal n'ayant aucunement roulé là-deſſus; elles n'ont eu pour objet que le renouvellement du Tarif, ou Traité de Commerce entre ſa République & la Couronne, qui, comme on l'a déja dit, doit être bientôt reglé définitivement.

VI. On aprend de *Boulogne ſur mer*, que quoique les ouvrages pour le rétabliſſement du Port ne ſoient encore exécutés qu'au tiers du projet qui en a été dreſſé, on s'apperçoit néanmoins qu'un banc de ſable qui en bouchoit l'entrée eſt diminué de deux tiers. On aprend auſſi de *Perpignan* que des Maçons travaillans à y rétablir un ancien Bâtiment, ont trouvé ſous les ruines une ſtatuë d'argent maſſif de grandeur naturelle repreſentant *Philippe III.* dit *le Hardi*, Roi de France, qui mourut à *Perpignan* en 1285.

VII. Deux Vaiſſeaux François de la Compagnie des Indes, qui venoient du *Cap de bonne Eſperance*, ont fait au cinquante-cinquiéme dégré de latitude méridionale la découverte d'une Iſle toute de glace, au milieu de laquelle s'éleve une montagne auſſi de glace de la hauteur de 300. pieds. Cette découverte ſe fit au mois de Janvier de l'année qu'on vient de finir, qui eſt le tems d'Eté de ces climats. L'Academie des Sciences de Paris vient de faire graver une Carte Géographique où cette Iſle eſt repreſentée avec la déſcription des ſingularités de ce voyage.

VIII.

VIII. Au commencement de Novembre l'on montra au Roi une piéce de drap de poil de Lapin qui égale le drap de Caſtor, & coutera beaucoup moins. On fit voir en même-tems à S. M. trois piéces de Flanelle, ſemblable à celle d'Angleterre, & de moitié meilleur prix. Les Manufactures du Royaume ſont ainſi du progrès, tandis qu'on augmente de tous côtés le commerce au-dehors.

IX. Les Huſſars de Ratski ſont arrivés de l'Iſle de *Corſe* à *Marſeille*, & l'on attend inceſſamment à *Toulon* le Régiment Corſe qui a été levé pour le ſervice du Roi : ce Regiment eſt compoſé de beaux hommes, & les Compagnies en ont été données à des Corſes riches & de naiſſance. Parmi les Officiers on compte des *Ornano* & des *Colonne*, Familles connuës en France. La paye des Officiers & des Soldats ſera double comme Régiment Etranger. Ce qu'on ſçait de cette Iſle, c'eſt que tout y paroit ſoumis aux ordres du Roi par les diſpoſitions qu'y a faites le Marquis de Maillebois, qui a obligé les Gouverneurs & Commiſſaires de la République de recevoir Garniſon Françoiſe dans toutes les Villes, Châteaux & Forts de l'Iſle, en leur faiſant inſinuer que le Roi ne les en retirera qu'aprés l'entiere pacification des troubles qui agitent actuellement l'Europe. On peut avancer de là que la *Corſe* paroit dès-à-preſent ne plus tenir de la domination Genoiſe. On debite qu'elle ſera donnée à l'Infant d'Eſpagne Don Philippe, moyennant un équivalent en Terre Ferme qui ſera preſenté à la République de Genes: Qu'à cette occaſion l'Eſpagne cédera à perpétuité aux Genois le Privilege de l'*Aſſiento*, dont ils ont déja été une fois en poſſeſſion: Que l'équivalent en Terre-Ferme eſt dans un diſtrict de la Toſcane ſitué dans la *Lunegiana* vers *Pontremoli*: Et l'on debite auſſi qu'il y a un arrangement

ſur le tapis en vertu duquel le Grand Duc de Toſcane cedera ce diſtrict au Roi d'Eſpagne, qui de ſon côté renoncera à ſes prétentions ſur les Biens allodiaux de la Maiſon de Medicis. L'opinion dans laquelle l'on eſt à ce ſujet vient, entr'autres, d'une publication que le Marquis du Chatel a faite à *Sartenne* au mois de Septembre dernier, que le Roi prenoit à perpetuité le Royaume de Corſe ſous ſa protection; Mais comme cette publication a un peu intrigué des Miniſtres de quelques Puiſſances, le Cardinal de Fleuri, voulant les tirer d'inquiétude, & faire en même-tems tomber le bruit que la Corſe étoit deſtinée pour l'Infant Don Carlos, a déclaré que le Marquis du Chatel avoit fait cette publication de ſon chef, & ſans aucun ordre direct ni indirect du Marquis de Maillebois, ni de la Cour, & que pour ce ſujet il faloit la regarder comme non avenuë.

X. On aprend de *Coire* que la convocation de la Diette générale des Ligues Griſes, dans laquelle on devoit prendre une réſolution ſur le renouvellement de l'Alliance avec la Couronne, a été renvoyée de quelque-tems, à cauſe que les Communes de ce Pays-là témoignent peu de penchant pour ce renouvellement. Ainſi cette négociation qu'on croyoit en ſi bon train, ſe trouve de nouveau ſuſpenduë. Mais l'Evêque de Bâle a conclu un Traité avec le Roi pour obliger ſes Sujets renitens de ſe ſoumettre à l'amiable, ou autrement. On a avis que cet Evêque a écrit aux Cantons de *Zurich* & de *Berne* pour leur donner part de cette concluſion, mais que ces deux Cantons ſont mécontens de ce que ce Prélat a conclu un Traité avec une Puiſſance étrangere ſans la participation de tout le Corps Helvetique.

ARTI-

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ITALIE, depuis le mois dernier.

1. CO*rſe.* On joüit à preſent dans toute cette Iſle de la même tranquillité & de la même liberté de commerce entre les Villes & Bourgs, que s'il n'y avoit jamais eu de troubles, auſſi eſt-elle purgée de ceux qui les y avoient excités: Ils ſont partis ſucceſſivement, les uns de gré, les autres par ordre du Marquis de Maillebois, aprés qu'ils eurent fait leur ſoumiſſion à ce Géneral: De ce nombre eſt encore le Prévôt de *Zicaro*, fameux par ſon obſtination, lequel a fait amende honorable devant les Troupes Françoiſes, demandant pardon à Dieu & au Roi: Il a été conduit enſuite à la *Paludella* pour y être embarqué, ayant été abſous, à condition de ſe retirer hors de l'Iſle. Ces Inſulaires ont paſſé pour la plûpart au Royaume de Naples, à bord de divers Bâtimens arrivés de *Porto-Longone*, & qui étoient envoyés pour recevoir tous ceux qui alloient ſe preſenter pour entrer au ſervice des Rois d'Eſpagne & des deux Siciles. Le Baron de Droſt, neveu du Seigneur Theodore, doit actuellement avoir ſuivi leur exemple, ayant eu un paſſeport du Marquis de Maillebois pour ſe retirer où il voudra, paſſeport qui lui a été expédié ſeulement depuis que nous avons annoncé ſa ſortie de l'Iſle dans nos derniers memoires.

La prompte réduction de l'Iſle peut être attribuée à des aſſurances qu'on a données aux Mécontens, que jamais ils ne rentreroient ſous la Domination de la République de Genes; car ſans ces aſſurances,

aſſurances, on peut compter que leur obſtination auroit été plus grande, & qu'ils ſe ſeroient défendus juſqu'à l'extrêmité dans leurs montagnes, où l'on auroit eu bien de la peine de les forcer.

II. Ce fut le 13. Octobre que le Marquis du Chatel a fait la publication par laquelle il eſt porté que le Roi Trés-Chrêtien prenoit à perpetuité le Royaume de Corſe ſous ſa protection. Il ne paroit pas cependant qu'on la lui ait imputée à mal dans l'Iſle, ni qu'il en ait été repris par le Marquis de Maillebois, puiſqu'il a toujours accompagné ce Général dans ſa viſite qu'il a faite des principaux poſtes de l'Iſle juſqu'au 27. que Mr. de Maillebois revint à la Baſtia. Ce Général alla deſcendre chez le Marquis de Mari, Commiſſaire Général de la République de Genes. Immédiatement aprés ſon arrivée il ordonna que tous les Officiers & Soldats du nouveau Regiment *Royal Corſe* qui étoient à *Baſtia*, ſe rendiſſent à *Calvi*, afin de s'y embarquer pour *Toulon*: On croit qu'il ne tardera pas à les ſuivre n'ayant plus rien de fort important qui demande ſa preſence, s'il eſt vrai, ſurtout, comme on le debite, que l'on a déja donné à l'Iſle une nouvelle forme de Gouvernement. On ignore cependant à qui il laiſſera le commandement des Troupes, qui ſont toutes ou cantonnées, ou en quartiers d'hiver.

III. *Genes.* Malgré le bruit que la République a conſenti à la ceſſion de l'Iſle de Corſe, & toutes les aparences que l'Iſle changera enfin de Maître, on n'a pas laiſſé d'y envoyer encore au mois de Novembre 1400. lits pour le ſervice des Troupes Françoiſes, & des convois de proviſions tant pour ces Troupes, que pour celles de la République. Ce qui donne à preſent le plus d'impatience au public & au particulier, c'eſt d'aprendre quelle

forme

forme de Gouvernement l'on a donnée, ou que l'on donnera à l'Iſle de Corſe.

IV. Des Bâtimens Catalans & autres lâchés des Ports d'Eſpagne contre les Anglois, ont deja amené au Port de Genes pluſieurs priſes de cette Nation; ce qui oblige preſentement les Marchands qui ſe ſervoient de Vaiſſeaux Anglois pour tranſporter leurs Marchandiſes d'un lieu à l'autre, de ſe ſervir de nationaux, ou d'autres qui ſe font payer beaucoup plus cher que les Anglois. De là la décadence du Commerce en ſouffre conſiderablement.

V. *Naples.* Outre Don Loüis Giafferi, l'on comptoit au commencement de Novembre dans cette Capitale juſqu'à trente autres Chefs des Mécontens de Corſe, qui, à ce l'on prétend, ſont tous défrayés ſecretement par la Cour. C'eſt là une politique qui porte à divers raiſonnemens. Il ſeroit, en effet, difficile de n'en pas faire, vû que l'on retire chez ſoi des gens que la France proſcrit comme des Mutins, & que l'on dit qu'une partie des Troupes qui ont reçu ordre de ſe tenir prêtes à marcher, pourront bien paſſer en Corſe pour remplacer celles de France, lorſqu'elles ſortiront de cette Iſle. Mais il eſt bon d'attendre qu'il y ait encore plus de jour répandu ſur les affaires de Corſe, qu'il n'y en a preſentement, pour en raiſonner pertinenment. Cependant l'on parle de lever un Regiment de Corſes, & d'y employer en qualité d'Officiers quelques uns des Chefs des Mécontens qui ſont ici; & l'on a remarqué que dans un grand repas que le Comte de Fuenclara, Ambaſſadeur d'Eſpagne donna le 14. Novembre à l'occaſion du Mariage de l'Infant Don Philippe, on y a bû la ſanté de ce Prince, comme nouveau Roi de Corſe.

VI. On ne peut rien décider ſur le parti que la Cour

prendra dans la guerre de l'Eſpagne avec l'Angleterre. On eſt porté naturellement à croire qu'elle devroit épouſer les interêts de celle qui lui a donné la naiſſance ; cependant l'on remarquera en paſſant qu'un Armateur Eſpagnol de *Majorque* étant arrivé dans le Port de Baya, la Cour lui envoya d'abord ordre de remettre inceſſamment à la voile, & de ne plus toucher à aucun des Ports de ce Royaume, ni de ceux que le Roi poſſede ſur les côtes de la Toſcane, où l'on a auſſi envoyé ordre de ne laiſſer entrer aucun Armateur, quel qu'il puiſſe être, la Cour perſiſtant dans la réſolution d'obſerver la neutralité par raport aux differends entre les Couronnes d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne. On prendra garde encore à ce qu'un des principaux Négocians de Naples qui avoit fieté & chargé pour ſon compte un des Vaiſſeaux Anglois qui ont été pris il y a quelque tems par les Galeres d'Eſpagne ſur les côtes de ce Royaume, preſenta depuis peu un mémoire au Gouvernement pour le ſupplier d'intercéder en ſa faveur, afin qu'on lui rende les marchandiſes qui étoient à bord de ce Navire, & qui lui appartiennent, & que la réponſe qu'il eut, étoit, qu'on ne vouloit point entrer dans de pareilles affaires, ni s'en mêler.

VII. Le Duc de Sora Buon-Compagno, Grand Ecuyer du Roi, s'eſt démis de cette Charge entre les mains de S. M., auſſi bien que de celle de Colonel du Regiment des Albanois, ce Seigneur ayant deſſein de ſe retirer pour paſſer le reſte de ſes jours dans le repos.

VIII. Un orage qu'il fit le 3. Novembre a cauſé pour plus de cent mille ducats de dommage à *Cava* & à *Nocera* dans le Fief de *San Severino*. La foudre eſt tombée le même jour à Naples en trois differens endroits, ſçavoir, dans une des Chapelles de

de l'Egliſe de *St. Jacques*, dans l'Hôpital de *San Anpulo*, & devant la petite porte de St. Dominique.

IX. *Milan.* De nouveaux ordres ſont arrivés de la Cour de Vienne de preſſer la levée des Recruës pour les Troupes Impériales qui ſont dans ce Pays, & de préparer des quartiers pour celles qui doivent y venir d'Allemagne, & qui conſiſteront, dit-on, en huit Regimens d'Infanterie & quelques-uns de Cavalerie. On continuë en attendant à travailler en toute diligence à pourvoir les Magazins tant de cet Etat que des Duchés de *Parme* & de *Plaiſance* de proviſions neceſſaires pour la ſubſiſtance de ces Troupes. La Cour de *Turin*, ainſi qu'on l'aprend, continuë auſſi ſes préparatifs de guerre, ſans que juſqu'à preſent on en puiſſe bien pénétrer les motifs.

X. *Florence.* Le Prince Royal de Pologne qui avoit formé le deſſein de voir les principales Cours & Villes d'Italie avant de partir de Rome, arriva ici le 26. Octobre, venant de *Livorne*, où il avoit été reçu par les Habitans avec de grandes marques de joye, & en dernier lieu du Palais de l'*Ambrogiana* où le Duc d'Elbœuf qui y fait ſa réſidence, lui donna un grand repas. Le Prince de Beauveau & le Comte de Richecourt s'étoient rendus juſqu'à *Sienne* pour l'y complimenter. S. A. R. commença le 27. à voir les raretés de Florence, ce qu'elle a continué depuis. Elle ſoupa le lendemain chez le Prince de Craon, où il y avoit une Aſſemblée nombreuſe de Seigneurs & de Dames. Le 28. le Comte de Richecourt eut l'honneur de lui donner à dîner. Le ſoir Elle joüa & ſoupa chez le Marquis Coſme Riccardi. Ce Prince qui avoit été complimenté à ſon arrivée à Florence de la part du Grand Duc & de la Séréniſſime Electrice Doüairiere Palatine, rendit le 10. Novembre une viſite à cette Princeſſe qui le reçut avec des démonſtrations

tions de joye, & lui fit voir toutes les Pierreries de l'Etat, qui étoient ci-devant les Bijoux de la Maiſon de Medicis. S. A. R. fut frappée à la vûë de ce Treſor, de même que le Comte de Wackerbartt ſon Gouverneur. Le 11. le Comte de Richecourt alla lui ſouhaiter un heureux voyage de la part du Grand Duc, & lui envoya auſſi peu aprés au même nom un ſuperbe preſent conſiſtant en un petit tableau qui repreſente l'Annonciation de la B. Vierge, faite de pierres prétieuſes à la Moſaique, & en une Montre & une Table de même travail. Le lendemain S. A. R. partit pour *Bologne* aprés avoir entendu la Meſſe dans l'Egliſe de l'Annonciation. Elle a fait à ſon accoutumé de magnifiques preſens aux Officiers de la Cour. Les Suiſſes ont eu 110. ſequins; & celui qui lui a remis le preſent du Grand Duc, en a reçu 75. avec une Tabatiere d'or. 80. perſonnes ſe ſont encore reſſenties de ſes liberalités Royales à *Bologne*, où Elle s'eſt arrêtée depuis le 14. juſqu'au 21. qu'Elle en partit pour *Modene*. On croit que de là Elle ſe ſera renduë à *Veniſe*.

XI. L'affaire de la petite République de *San Marino* qu'on a effleurée dans le dernier Journal, fait du bruit par toute l'Italie, & l'on voit à ce ſujet divers écrits. La Cour, pouvant appréhender quelque ſurpriſe de ce côté-là, a crû devoir renforcer la Garniſon de *Scavalino* & de la *Carpegna*, & d'en changer les Juges & les Gouverneurs qui y avoient été établis auparavant par les Seigneurs de ces deux Fiefs qui ſont limitrophes de *San Marino*.

XII. *Rome*. La ſanté du Pape eſt allée de mieux en mieux depuis ce que nous en avons dit. S. S. gardoit néanmoins encore le lit au commencement de Novembre, & le 13. Elle eut un évanoüiſſement pendant qu'on la levoit, mais ſans aucune mauvaiſe

ſuite,

ſuite, puiſqu'elle tint examen d'Evêques le dernier de ces jours. Le Conſiſtoire que cet examen indiquoit, fut tenu le 16. pendant lequel les deux nouveaux Cardinaux Colonna & Scripanti reçurent le Chapeau en preſence de 28. Cardinaux & de la Prélature. Le Conſiſtoire s'étant enſuite tourné en ſecret, le Cardinal de Tencin, qu'on avoit apris avoir été nommé au Miniſtere des affaires de France auprés du Saint Siége, propoſa quelques Egliſes de France, & obtint une diminution conſiderable de la Taxe des Bulles pour l'Archevêché de Narbonne. Le Conſiſtoire étant fini, S. S. donna Elle-même le Rochet à quelques nouveaux Evêques qui venoient d'être propoſés. Le Pape fit toutes ces cérémonies de ſon lit. Sa maladie avoit d'abord paru aſſez dangereuſe pour faire ſonger les Puiſſances à nommer des Ambaſſadeurs Extraordinaires prés du Conclave. Le Prince de Santa-Croce devoit être revêtu de ce caractere de la part de l'Empereur, & le Duc de St. Aignan de la part du Roi Trés-Chrêtien.

XIII. Une Congrégation pour les affaires du Piémont ſe tint le 20. chez le Cardinal Corradini; elle étoit compoſée, outre cette Eminence, des Cardinaux Corſini, Paſſeri, Gentili, Alexandre Albani, & de Mr. Torregnani en qualité de Secretaire. On a déja annoncé comme terminés les differends entre les deux Cours, & l'on a cru ne rien avancer de trop à cet égard, car toute la difficulté ſe réduit à preſent à accorder en Vicariat quatre Fiefs ſitués en Piémont, & qui ſont l'objet principal de la diſpute.

XIV. Le Connêtable Colonna compris dans une promotion de Chevaliers de l'Ordre de St. Janvier, ayant reçu cet Ordre du Roi des deux Siciles, ſans en demander la permiſſion à l'Empereur, qui lui

lui avoit conferé celui de la Toiſon d'or, il lui a été intimé par le Prince de Santa-Croce de la part de S. M. Imp. de lui renvoyer les marques de ce dernier Ordre comme étant incompatible avec d'autres. Le Connêtable s'eſt conformé à la volonté de l'Empereur en remettant la Toiſon entre les mains du Cardinal del Giudice. Il avoit cependant cru apporter en cela quelque remede au moyen d'un Bref du Pape qui levoit cette incompatibilité. Mais il compte d'être bientôt revêtu par le Roi d'Eſpagne de l'Ordre que l'Empereur vient de lui ôter.

XV. Nous paſſons depuis un tems ſur les fêtes qui ſe donnent dans les Cours à l'occaſion de l'anniverſaire de la Naiſſance des Souverains, & ſur celles que leurs Miniſtres chez les Puiſſances étrangeres étalent avec faſte aux yeux du public. On les paſſe comme un récit peu intéreſſant; & ſi nous faiſons ici mention d'une fête qu'a donnée le 4. Novembre jour de St. Charles dont l'Empereur porte le nom, c'eſt que le Cardinal del Giudice, Protecteur de l'Allemagne, qui, à cauſe d'une indiſpoſition, la fit celebrer par le Cardinal Corio, ne la donna point aprés le Service Divin par un feſtin comme il s'eſt toujours pratiqué; mais qu'il fit diſtribuer l'équivalent de ce feſtin en dotes à douze pauvres filles Allemandes; & en même-tems que ſon Eminence fit traiter à dîner treize pauvres Pelerins Allemands qui furent enſuite regalés d'une Médaille d'argent. Le Cardinal Corio fit encore ici les honneurs, il ſervit ces Pelerins à table, étant accompagné de quelques Prêtres.

XVI. Diverſes Congrégations ont été tenuës au ſujet de l'affaire de la Republique de *San Marino*, qui fait d'autant plus de vacarme, qu'on publie que c'eſt l'ouvrage du Cardinal Alberoni; mais quand même cette Eminence n'y auroit aucune part

dire&e,

directe, une ſorte de public qui n'eſt pas prévenuë en ſa faveur, lui oſera toujours imputer la cauſe de cette révolution. On lui a envoyé ſur cet événement un Bref du Pape dont on ignore les termes. Il l'autoriſe néanmoins à prendre poſſeſſion de *San Marino*. Et voici copie d'une Lettre que le Cardinal Firrau, Secretaire d'Etat lui a écrite en lui envoyant ce Bref.

VOtre Eminence verra par le contenu du Bref que j'ai l'honneur de lui envoyer, que l'unique motif qui a engagé le Pape à recevoir ſous ſa domination immédiate & celle du St. Siege les Communes de San Marino, a été le déſir de les délivrer de l'oppreſſion & des vexations ſous leſquelles elles gémiſſent par la violente adminiſtration de quelques-uns de ceux qui gouvernent cette Terre, leſquels, au lieu de ſe conformer aux Loix & à leur devoir, oppriment ces Habitans par la force & par des injuſtices, conformément aux plaintes réïterées qui ont été portées devant le Trône Pontifical. Cependant S. S. voulant faire voir à tout le monde que ſon intention n'eſt pas de faire une acquiſition, mais ſeulement de ſouſtraire ces Habitans à la tirannie, m'a ordonné de mander à Vôtre Eminence, qu'auſſi-tôt qu'elle ſera arrivée ſur les frontieres de San Marino, elle doit y attendre ceux qui viendront volontairement implorer ſa protection; & ſi elle trouve que ceux qui viendront ſe rendre auprés de V. E. ſoient la plus grande & la plus ſaine partie du peuple de San Marino, elle doit faire dreſſer un Acte autentique, par lequel ces Habitans déclarent qu'ils veulent être Sujets immédiats du Souverain Pontife & du S. Siege, & alors elle les recevra comme tels en vertu du pouvoir donné à V. Em. par le preſent Bref, en leur accordant la confirmation des Privileges

leges & Exemptions dont ils joüiſſent preſentement, ou tels autres que V. Em. par ſa grande prudence, jugera à propos de leur accorder, pourvû qu'il n'en puiſſe réſulter aucun prejudice aux autres Sujets de l'Etat Eccleſiaſtique. Cela fait, S. S. laiſſe au choix & à la ſageſſe de V Em. de donner au Gouvernement Politique, Economique & Juridique telle forme qu'elle jugera la plus convenable aux Coutumes de ces Communes S. S a une ſi haute opinion de l'experience & de la capacité de V. Em. dans le maniement des grandes affaires, qu'elle croit qu'il ſeroit ſuperflu de lui en dire davantage pour le ſuccés de cette affaire : Sur quoi &c.

XVII. Le Pape a nommé depuis peu Mr. Henriques, Gouverneur de *Peruggia*, pour ſe rendre en qualité de Commiſſaire Apoſtolique à *San Marino*, afin de travailler aux moyens de pacifier les troubles de cette petite Republique, & de remédier à ſa déſolation. Mr. Lanti, Gouverneur d'*Urbino*, avoit été chargé de cette Commiſſion, & de dreſſer un procès verbal de tout ce qui s'eſt paſſé à la priſe de poſſeſſion de cet Etat par le Cardinal; mais il s'eſt excuſé d'y aller. Mr. Henriques eſt ainſi à *San Marino*; mais on ne lui a pas encore envoyé ſes dernieres inſtructions, à cauſe, dit-on, que deux Cours étrangers veulent, non-ſeulement prendre connoiſſance du tout, mais s'en mêler fortement.

Nous avons dit le mois dernier ce qui avoit engagé le Pape à ſe rendre aux cris du peuple de *San Marino*; mais aprés le récit qui a été fait à S. S. de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette Place & aux environs lors de la priſe de poſſeſſion, elle a ſoupçonné que la ſoumiſſion de la Republique ne s'étoit point faite avec toute la liberté requiſe, & qu'il pourroit bien y avoir eu en cela quelque induction,

duction, & voilà ce qui l'a porté à ſe faire inſtruire exactement de la véritable & libre volonté des San-Marinois, afin de regler pour l'avenir ſa conduite à cet égard ſur ce qui conviendra le plus à l'avantage tant ſpirituel que temporel des Habitans, le tout de leur plein conſentement.

Pour donner à nos Lecteurs une idée de l'événement dont le bruit inonde non-ſeulement toute l'Italie, mais preſque toute l'Europe, quoique l'importance n'en paroiſſe pas ſi grande, nous nous ſervirons d'une Lettre écrite de *San-Marino* le 24. Octobre à un Prélat de Rome, qui peut déja avoir été remarquée dans quelques nouvelles publiques: Elle m'a paru la mieux détaillée pour en faire auſſi uſage, en voici la traduction.

MONSIEUR,

LA triſte & déplorable ſituation de la pauvre République de San Marino *m'engage aujourd'hui malgré moi à vous importuner, dans la perſuaſion, que l'amour que vous portez à ce pauvre Païs, & encore plus vôtre zele pour la Juſtice, me pardonneront la liberté que je me donne. Sçachez donc, Monſieur, que nous ſommes réduits à dire,* jam fuimus Troes. *Nous avons perdu nôtre liberté, aprés qu'elle a été expoſée ſi long tems à toute ſorte d'embûches & de pieges par toutes ſortes d'artifices & d'immachinations, on vient enfin de nous l'enlever par la force des armes. Samedi matin, 17. de ce mois, le Cardinal Alberoni arriva à Seravalle, & comme il avoit mis dans ſes interêts le Curé du lieu, qui avoit fait raſſembler les Habitans ſous le prétexte, que leur Evêque arrivoit, lorſque Son Eminence fut à portée, quelques gens gagés pour cet effet crierent,* vive le Pape, *& là-deſſus elle prit poſſeſſion de ce*

Château au nom de Sa Sainteté. De là elle ſe rendit en diligence vers nôtre Bourg, où des gens auſſi gagés à cet effet ſonnerent les Cloches de l'Egliſe. Le Capitaine Giangi informé de cette entrepriſe, fit d'abord fermer les portes de San Marino, mais elles furent peu aprés rouvertes par ordre de ſon Collegue le Capitaine Angeli, ſoit par timidité ſoit qu'il fut inſtruit de toute la Rebellion. Du Bourg Son Eminence, s'avança dans la République, & étant arrivée ſous la porte, quatre Mendians auſquels on diſtribua même de l'argent, & nombre de Mécontens, amateurs de la nouveauté ou flétris par la juſtice, à cauſe de leur mauvaiſe conduite, crierent pareillement, vive le Pape. On ne ſçut rien de ce qui s'étoit paſſé à Seravalle, qu'aprés que Son Eminence fut arrivée à San Marino, & cela d'autant moins qu'elle n'étoit pas accompagnée de gens armés, & que pour faire un plus grand coup, on faiſoit courir le bruit qu'elle ne venoit ici, que pour intercéder en faveur des nommés Loli. Peu aprés ſon arrivée, les Seigneurs Capitaines l'envoyerent complimenter par deux Députez, & ſçavoir en quoi ils pourroient lui être utiles, puiſqu'il avoit bien voulu honorer ce Païs de ſa preſence. Le Cardinal répondit, qu'il remercioit les Seigneurs Capitaines de l'honneur qu'ils lui faiſoient, qu'il étoit obligé aux Députez de la peine qu'ils s'étoient donnée, & qu'en ſon tems ils ſçauroient ſes intentions. Cette réponſe n'ayant pas paru ſatisfaiſante, & l'arrivée du Traitre & ci devant Commiſſaire Almerighi ayant augmenté le ſoupçon qu'on avoit conçû, on aſſembla la Congrégation générale des Citoyens, laquelle prit la réſolution de mettre des gardes aux portes, de renforcer celle du Palais public, ainſi que la Garniſon du Château della Rocca: Et l'on fut d'autant plus porté à prendre ces précautions, qu'on apprit que la Sale du

Cardinal

Cardinal étoit déja remplie de nos Rebelles armés d'armes courtes. On fit auſſi partir ſur le champ les Meſſagers ordinaires pour avertir les Soldats des Châteaux & des autres endroits, d'être ſur leurs gardes; ſurquoi le Cardinal depêcha des Exprés à Rimini, Verucchio, Montelcudolo, *& ailleurs, pour en faire venir des Troupes. Les Citoyens & le peu de gens qui dans cette confuſion avoient pû ſe joindre, furent toute la journée du Samedi ſous les armes, mais pendant la nuit nos Rebelles attaquerent la garde de la Porte* della Ripa, *& s'en étant emparés, ils y introduiſirent à la pointe du jour tous les Soldats de* Verucchio, *& peu aprés ceux de* Rimini, *de maniere que le Païs ſe trouvant inondé de Troupes étrangeres, on ne put recevoir le ſecours de nos Sujets, qui venoient de* Montegiardino, Faëtano, Cafolo, Pennaroſſa, *& de divers autres endroits. Dans le même tems le bruit ſe répandit, que la Ville ſeroit reduite en cendres, & le Païs entierement ſaccagé; ſi l'on ne conſignoit inceſſamment les clefs des portes de la Ville & du Château* della Rocca. *Pour éviter un plus grand mal, il fallut paſſer par là, & le Cardinal ayant déclaré, que la conſignation devoit ſe faire par les Capitaines mêmes, ils ſe rendirent, ſuivis de tous les pauvres & miſerables Citoyens, chez Son Eminence, & lui conſignerent les clefs, mais en proteſtant ſolemnellement, qu'ils ne le faiſoient que parce qu'ils y étoient contraints par une force majeure. Le Cardinal demanda enſuite les Sceaux, les Clefs de l'Archive, & de la Caiſſe publique &c., & il fut obéï. Il y a à preſent dans le Château* della Rocca *une Garniſon de Troupes reglées, & grand nombre de Sbirres. Le Capitaine des Troupes de la République, intimidé par les Etrangers, qui inondent tout ce Païs, a pris la fuite. Les Sieurs Maccioni & Loëzis Beluzzi ont été*

empriſonnés, & entre pluſieurs Maiſons, celle des Leonardelli a été pillée, à cauſe qu'on n'a pû ſe ſaiſir d'aucun des Freres de ce nom, leſquels pour ne point trahir la Patrie & préjudicier à leur propre liberté, ſe ſont retirés avec les Seigneurs Gozi, Onofri, Begni, Beni, Martelli, Calbini, & tous les Chefs des Châteaux. Mais on prévoit, que pluſieurs de ces Meſſieurs pourroient bien être obligés de revenir, parce que le Cardinal le leur a ordonné ſous peine de la vie & de confiſcation de leurs biens. Le Sieur Macchioni a été empriſonné, comme on l'a dit, & mis dans un fond de foſſe avec le Sieur Marino Belzoppi, & le Sieur Belluzzi eſt dans la même priſon, où Pierre Loli avoit été juſqu'ici.

Les Habitans de Seravalle ayant ſçu qu'ils avoient été ſurpris par leur propre Curé, ſe ſont d'abord revoltés contre le Pape, mais ayant enſuite appris, que le Cardinal faiſoit venir de nouvelles Troupes de Verucchio, Rimini, San Leo, Monteſcudolo, Montecolombo & Montefiore, il leur a été beau de ſe remettre à la volonté de Son Eminence, qui là-deſſus a contremandé la venuë de ces Troupes. Les autres Châteaux, à l'exception de celui de Florentino, qui eſt un nid de Rebelles déclarés, ont fait ſçavoir à ſon Eminence, que ſi le Pape avoit pris la reſolution de les ſoumettre par la force, ils céderoient, parce qu'ils n'étoient pas en état de réſiſter; mais qu'ils ne le feroient jamais volontairement. Le Château de Monte-Giardino & celui de Faëtano ſont encore plus fermes & fidéles à la République; mais ils ſeront tous à la fin obligés de plier, afin de n'être pas expoſés à être inſultés & à de plus grandes oppreſſions. Son Emin. a créé un nouveau Magiſtrat compoſé de trois perſonnes, ſçavoir du Sr. Angeli, Citoyen, d'Alphonſe, Giangi, Artiſan & de Julien Malpelo, Villa-

Villageois. Elle a auſſi préposé de nouveaux Officiers aux Milices, & a nommé Benjamin Loli, Capitaine & Châtelain du Chateau della Rocca. Tous les Contumaces ont été rappellés par ſes ordres, & Loli, coupable de tant de crimes capitaux, a été élargi, ainſi que pluſieurs autres, à l'exception du nommé Belzoppi.

On a au ſurplus tout lieu de croire, que tout ceci n'a pû ſe faire par ordre du ſaint Siege, mais que c'eſt l'ouvrage du nommé Almerighi, & de l'Evêque de Rimini & della Penna, & en particulier du dernier, qui ayant ſuccombé dans diverſes cauſes de juriſdictions agitées devant les Tribunaux de Rome, en a conçu une haine implacable contre cet Etat; auſſi fut-ce l'Evêque de Rimini, qui appella les Curés de Seravalle & de Faëtano, comme étant de ſon Diocéſe, & leur commanda de faire aſſembler leurs Paroiſſiens, lorſque le Cardinal Legat arriveroit, & de leur faire crier, vive le Pape ; *ce que le Curé de Seravalle ſe chargea de faire, non ſans repugnance, & le fit enſuite en effet, ayant ſurpris la bonne foi des Peuples, comme nous l'avons dit ci-deſſus, & ayant fait faire & réïteré ces acclamations par quelques Mendians, qui furent gagnés à cet effet par l'éclat de l'argent répandu trés à propos dans cette conjoncture. Demain il y aura une Meſſe ſolemnelle, ſi la cruë des eaux permet à l'Evêque de Monte Feretro de venir ici pour la chanter pontificalement. Aprés le Service Divin, tout le monde ſera obligé de prêter ſerment de fidélité. Nous ſommes convaincus par la copie d'une Lettre du Bureau de la Secretairerie d'Etat, que nous avons vûë, que tout ceci n'eſt rien moins que conforme aux intentions de la Cour de Rome & de Sa Sainteté. On fait à preſent tout ce qu'on peut, pour ne point prêter ce ſerment ; mais il y a trés-peu d'eſpe-*

yance de réüſſir, eu égard aux violences inoüies, dont on uſe & auſquelles il n'eſt pas poſſible de réſiſter.

Tel eſt, Monſieur, le triſte portrait de nôtre oppreſſion que je prends la liberté de vous faire, afin que vous ayez la bonté de le mettre aux pieds de S. S, & de lui repreſenter que cette pauvre République, qui juſqu'ici a toujours joüi de la protection du ſaint Siege, de même qu'elle lui a toujours été fidéle dans les conjonctures les plus délicates, ſe trouve à preſent à l'agonie, ou même tout-à-fait morte. Faites auſſi ſentir à Sa Sainteté qu'il n'eſt point vrai que ceux qui compoſent effectivement cette Republique, ayent intention de ſe ſoumettre au ſaint Siege mais qu'au contraire ils ſont dans la réſolution de continuer à vivre dans l'ancienne liberté qu'ils ont reçuë de leurs Ancêtres, auſſi que leurs Citoyens en auroient donné des preuves ſi les uns n'avoient pas eté empriſonnés, les autres obligés de ſe retirer, & d'autres abſens. Faites donc, Monſieur, la grace à cette pauvre Republique de vous proſterner aux pieds du Souverain Pontife, & de lui repreſenter, qu'elle ſouhaite ardemment de joüir, comme elle a fait par le paſſé, de la protection du St. Siege, mais pas de lui être aſſujettie Je ſuis &c.

J'ai ſigné ſeul à cette Lettre, qui d'ailleurs eſt écrite au nom de l'Elite des Citoyens, leſquels ſe trouvans opprimés, violentés, & dépoüillés de leur liberté & de leurs Sceaux, n'ont pû écrire au nom du Public.

Telle eſt la Lettre qui a été reçuë en bien des endroits & de preſque toute la Prélature à Rome, comme ne contenant rien de repréhenſible. Mr. le Cardinal ſe rendit le 25. dans la principale Egliſe de San-Marino, où l'Evêque du lieu celebra la grande

grande Meſſe qui fut chantée en muſique. Son Em. étoit accompagnée de tout le Conſeil, compoſé de Nobles, Marchands & Citadins. Après l'Evangile, le Cardinal propoſa à ceux du Conſeil de prêter le ſerment de fidélité au St. Siege; Mr. Jean Jacques Angeli, en qualité de premier Capitaine de la Republique, ſe preſenta le premier, & vota en faveur du S. Siege. Mr. Giangi, ſecond Capitaine, dit qu'ayant déja fait ſerment de conſerver la liberté à la Patrie, il ne pourroit ſans parjure, le faire au St. Siége: Il s'écria enſuite: *Vive San Marino.* Mr. Biagio Martelli, admis nouvellement au Conſeil, dit *qu'il juroit tout ce qu'on vouloit qu'il jurât*, ſans autres particularités. Mr. Jerôme Gozi commença ſon Diſcours par ces mots: *Si fieri poteſt, tranſeat à me calix iſte*, & dit enſuite, *Je m'étois propoſé de prêter ſerment au St. Siége, mais à preſent que je vois l'image de San Marino couronnée, Vive San Marino.* Mr. Joſeph Onufri dit: *Si le Pape veut abſolument que je prête ſerment au St. Siége, je ne ſuis pas éloigné de le faire, mais ſi le St. Pere me laiſſe choiſir ou la la liberté de la Patrie, ou la ſujetion au St. Siége, je jure pour la liberté. Vive San Marino.* Mr. Jean Marino Giangi, & quelques autres au nombre de quatorze voterent auſſi pour la liberté, s'écriant tous: *Vive San Marino.* Le Cardinal Alberoni qui ne s'attendoit, peut-être, pas à une telle iſſuë, donna ordre, après cette cérémonie, que les Soldats qui gardoient les portes de l'Egliſe, n'en laiſſaſſent ſortir aucun *San Marinois*, & la Meſſe étant achevée, il fit un petit Diſcours où il s'écria: *O Gens dénaturés! Vous voyez que ces tyrans veulent vous ſucer le ſang dans les veines, & cherchent à vous exterminer, Vive donc le Pape, périſſent les quatorze tyrans & rebelles, & qu'ils ne trouvent aucun*

cun azile dans tout l'Etat Eccléſiaſtique. Le Cardinal ayant fait enſuite chanter le *Te Deum*, retourna au Palais aux acclamations réïterées de *Vive le Pape.* Dans ces entrefaites des Sbirres aſſiſtés de Soldats entrerent dans les maiſons de ceux qui avoient refuſé de prêter le ſerment, & en jetterent les meubles par les fenêtres. Les reniteus en ayant été informés, & craignans d'être mis en priſon, firent demander pardon, & vers le ſoir ils prêterent le ſerment de fidélité.

Comme toutes les révolutions pour petites qu'elles ſoient, ſont attribuées à des cauſes majeures, on en dit autant de celle-ci, & le tems nous en découvrira davantage. Il eſt certain que les San Marinois trouvent des Protecteurs, & qu'à Rome l'on travaille encore actuellement à rétablir la République.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans le Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. *Suede.* Le tranſport de ſix mille hommes en Finlande, dont on a parlé, y eſt arrivé; mois autres mille hommes ſont en marche par terre vers la même Province; & la réſolution paroiſſoit priſe d'y envoyer encore un plus grand nombre, parce que la Cour a conçu autant d'ombrage de celle de *Petersbourg*, que celle-ci pouvoit en avoir donné au Miniſtere, il y a quelque tems; ſa paix avec les Turcs étant un évenement auquel il ſembloit qu'on ne devoit pas s'attendre de ſi-tôt. Cependant un Corps de Miliciens qui avoit déja reçu ordre de ſe tenir prêt à marcher vers les Fortereſſes

tereſſes du Royaume, vient de recevoir contr'ordre, & l'on a remis dans l'Arſenal de *Stockholm* des armes qu'on en avoit tirées, pour leur être diſtribuées. On remarque cette eſpece de changement de réſolution depuis le départ d'un Envoyé pour *Petersbourg*, qu'on a fait partir enſuite d'un expédient, que l'on a, dit-on, trouvé de rétablir la bonne intelligence entre les deux Cours. Cet expédient ſemble être tiré de la négociation qui eſt ſur le tapis à Paris entre le Comte de Teſſin & les Miniſtres du Roi Très-Chrêtien; car on ſçait que la France employe ſes bons offices à l'effet de parvenir au rétabliſſement de cette bonne intelligence; que pour y arriver plus facilement, elle n'a pas jugé à propos de prêter l'oreille à une nouvelle Alliance que le Comte de Teſſin leur a propoſée; & qu'elle n'a pas voulu non-plus payer en une ſeule fois, & à preſent, les Subſides qu'elle s'eſt engagée de payer en divers termes à la Couronne. Peut-être que le Marquis de la Cherardie, Ambaſſadeur de France auprés du Roi de Pruſſe, eſt chargé d'inſtructions rélatives à la conjoncture, car on le ſçait arrivé à Petersbourg, où il s'eſt rendu en toute diligence enſuite d'un ordre de ſa Cour. Ce changement ſubit dans la ſituation des affaires fait tomber les bruits de la tenuë d'une nouvelle Diette génerale.

Le *Dannemarc* n'offre rien de remarquable, ſi ce n'eſt que l'on y continuë toujours à mettre la Marine dans un état tel que ſi les circonſtances le demandent, on pourra avoir l'Eté prochain une Flotte de 24. Vaiſſeaux de ligne.

II. *Pologne.* Toute l'Artillerie & une partie de l'Armée Ruſſienne ſous les ordres du Comte de Munnich, repaſſa le *Dnieſter* vers le mi-Octobre: Les autres Troupes paſſoient alors ſucceſſivement,

&

& à meſure qu'elles ſe trouvoient en déçà de cette Riviere, elles continuoient leur marche vers *Latyczew* leur rendez-vous. Au commencement de Novembre, il n'y avoit plus rien de cette Armée, pas même la Garniſon Ruſſienne qu'on avoit laiſſée à *Jaſſy*, non plus que l'Artillerie qui a été priſe ſur les Turcs tant aprés la déroute de leur Armée, qu'à *Choczim*, qui n'euſſent heureuſement repaſſé le *Dnieſter*; mais ce retour a été fort difficile à cauſe des débordemens. L'opinion étoit que les Ruſſiens hyverneroient dans le Royaume à cauſe de la ſaiſon avancée & du grand froid, on a vû cependant le contraire: Le Comte de Munnich avoit déja paſſé *Caminiec* le 15. Novembre avec toute ſon Armée, dirigeant ſa marche vers *Kiowie*, & menant avec lui tout ce que ſes Troupes ont pû emporter des dépoüilles de la *Moldavie*. Il y a dans l'Armée une quantité prodigieuſe de Beſtiaux de diverſes ſortes, & dont une partie a été envoyée en Sileſie pour l'y faire vendre. Les Canons pris ſur les Turcs & que les Ruſſiens n'ont pû emmener, ont été fondus, & le métal vendu à des Juifs & à des Arméniens. Les Ruſſiens payent argent comptant tout ce qu'on leur fournit dans leur paſſage par ce Royaume, & obſervent une exacte diſcipline, ſelon la promeſſe qu'en avoit donnée leur Géneral en chef. Ce Géneral devoit faire ſauter les Fortifications de *Choczim*, & l'on y avoit déja pratiqué les mines, mais il les fit fermer à ſon arrivée dans cette Place; ce qui fait croire qu'il aura eu un ordre contraire à cette exécution. C'eſt à *Choczim* où Mr. de Munnich a fait publier la paix entre la Ruſſie & la Porte Ottomane, & qu'il a rétabli le Commerce libre entre les Sujets des deux Empires; & par là que les glorieuſes Campagnes de ce grand Capitaine ont été couronnées.

Il amene avec lui un grand nombre de Familles Valaques qui abandonnent leur Patrie pour ſe rendre en Ruſſie avec tous leurs Beſtiaux & effets; & comme il a promis de grands avantages à toutes les Familles de la Religion Greque qui voudront auſſi aller s'établir dans les Etats de ſa Souveraine, & qu'il a tiré de la Moldavie une quantité très-grande de Beſtiaux, cette belle Province ſe trouve preſque entierément dépeuplée.

III. *Ruſſie.* La Czarine a ratifié la Paix concluë le 18. Septembre devant Belgrade avec la Porte Ottomane, & elle a accompagné cette ratification de quelques clauſes. Mr. Wiſniakow, ci devant Réſident de cette Cour à Conſtantinople, partit le 29. Octobre pour aller la remettre aux Miniſtres du Grand Seigneur, & l'on attend celle de Sa Hauteſſe, & qu'elle aura accepté les clauſes, afin de publier le Traité. Cela paroit néceſſaire; & cette publication ne ſe fera point auparavant, de crainte que le Miniſtere Ottoman ne voulant, peut être, pas donner les mains purement & ſimplement à tout ce qui a été ſtatué à cet égard, on ne ſoit obligé dans la ſuite d'informer le public du contraire. Le Grand Vizir avoit déja prétendu changer ce qui a été ſtipulé dans ce Traité touchant le rétabliſſement des anciennes Limites, ſous prétexte que les Tartares n'auroient pas aſſez de terrain pour faire paître leurs Troupeaux, ſi on ne faiſoit le changement propoſé: Il s'étoit déclaré de la ſorte à Mr. Cagnoni qui a aſſiſté de la part de la Czarine à la concluſion du Traité; & il a fallu la fermeté de celui-ci pour faire déſiſter ſubitement le Grand Viſir de ſa prétention; car il lui a déclaré que ſi la Porte refuſoit de remplir tout ce qui avoit été ſtipulé à cet égard, le Traité ſeroit nul, & que l'on recommenceroit la guerre. La Cour a été

contente

contente de cette déclaration de Mr. Cagnoni, & elle l'a été auſſi beaucoup de celle que l'Empereur a fait faire au même Miniſtre de la Porte lors de la ſignature du Traité qui a précedé celui de la Ruſſie, que non-obſtant la concluſion de la Paix, ce Monarque ne pourroit pas ſe diſpenſer de fournir ſon contingent de Troupes à S. M. Czarienne, au cas qu'elle vint à être attaquée par les Turcs.

IV. Quoique la guerre ſoit finie contre les Infidéles, on ne deſarme pas pour cela; on veut ſe tenir au contraire dans une poſture à ôter l'envie à quelle Puiſſance que ce ſoit, d'entreprendre avec ſuccès de troubler la Ruſſie dans ſa paix: on doit completer tous les Regimens, & il y a à *Petersbourg* une Garniſon ſi nombreuſe, que l'on compte juſqu'à cent Soldats dans certaines maiſons, & cette Garniſon doit être encore renforcée. De plus les Magazins de cette Capitale, de même que ceux de l'*Ingrie*, de l'*Eſtonie* & de la *Carelie* ſont ſi abondamment pourvûs de toutes ſortes de proviſions, qu'ils peuvent faire ſubſiſter pendant 18. mois une Armée de 80. mille hommes. Cependant, s'il eſt vrai comme on l'aſſure, on ne doit plus prendre d'ombrage de la Suede, puiſqu'on travaille à rétablir la bonne harmonie avec cette Cour, & qu'on y a envoyé à cet effet un Secretaire de la Czarine; ce Secretaire eſt Mr. Scherer, dont on attend le retour avec impatience à Petersbourg. Le Marquis de la Chetardie vient auſſi en cette Cour avec caractere d'Ambaſſadeur du Roi de France, & chargé d'une Commiſſion importante, que l'on dit relative aux affaires avec la Couronne de Suede. Le Comte de Munnich & la plûpart des autres Généraux y ſont également attendus, leur préſence paroiſſant néceſſaire pour aſſiſter à quelques grandes conferences qu'on a réſolu de tenir. On veut que ces conferences

rences ayent divers objets, mais ſur-tout le pernicieux deſſein que nous avons dit, page 450. de nos derniers Mémoires, avoit été formé contre les Etats de la Czarine & ſes Alliés.

Ce deſſein étoit une ligue dont on ne ſçait pas encore tout le fond ; mais elle étoit affreuſe, & en attendant qu'elle ſe développe mieux, on avancera ici ce que l'on en ſçait. Il y a environ un an que quelques Seigneurs Polonois firent partir un Exprés pour Conſtantinople avec des Lettres adreſſées au Grand Seigneur & au Grand Vizir, qui devoient lui tenir lieu de Lettres de créance, afin de faire à Sa Hauteſſe des propoſitions, & traiter avec les Miniſtres de la Porte. Cet Exprés fut trés-bien reçu, & les reponſes qu'on fit à chacune de ſes propoſitions, ne purent que fortifier les Seigneurs Polonois dans leur dangereuſe conjuration. Mais on a heureuſement découvert & les unes & les autres, & on les a apporté à la Cour avec pluſieurs piéces poſtérieures. Celles-ci ne nous étant pas parvenuës, nous ne donnerons que les premieres qui ſont les propoſitions faites au Grand Seigneur par l'Emiſſaire Polonois, & la Reponſe de Sa Hauteſſe.

„ 1. Du conſentement de quelques Senateurs de „ Pologne dont j'ai des Lettres, je ſuis venu auprés „ de la Sublime Porte Ottomane.

Reponſe. *Les Lettres de ces Senateurs portans que l'on peut donner crédit à leur porteur, on ajoutera foi à ce qu'il propoſera de bouche & clairement.*

„ 2. La Republique de Pologne demande que „ la Paix concluë avec la Sublime Porte par le „ Traité de Carlowitz, ſoit maintenuë inviolable- „ ment. „

Reponſe. *La Porte a conſtamment employé tous ſes ſoins pour que ce Traité fut maintenu juſques aux tems les plus reculés.*

„ 3. La Republique de Pologne demande d'être „ amie des amis de la Porte, ennemie de ſes enne„ mis, & que pareille choſe s'obſerve envers elle „ de la part de la Porte. „

Reponſe. *La Porte conſent à cette demande, & dès qu'elle ſaura poſitivement que les Polonois ſe ſont confederés elle ordonnera que ſon Armée ſe joigne à l'Armée Polonoiſe & que toutes deux agiſſent de concert ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre.*

„ 4. En conſequence de cette Confédération & „ Alliance avec la Sublime Porte, Nous confederés „ la prions de nous faire un prêt de 3. ou 4. cens „ mille Ducats de Hongrie pour augmenter l'Ar„ mée Polonoiſe, laquelle ſomme la Porte retirera „ des contributions qu'elle levera dans la Moſ„ covie. „

Reponſe. *Auſſi tôt que la Porte ſaura poſitivement que les Polonois ſe ſont confederés, Elle les aſſiſtera de la ſomme demandée, & en reglera en tems & lieu le payement.*

„ 5. La Republique demande que la Porte entre„ tienne une Armée de 50. mille tant Turcs que „ Tartares près de *Choczim* & de *Soroka*, pour ſe„ courir les Polonois, en cas d'inveſion. „

Reponſe. *Cette Armée marchera au commencement du Printems prochain, avec ordre d'aſſiſter ſans reſerve les Polonois dès qu'ils pourront en avoir beſoin. Le Kan & le Serakier Sultan de Budziack y joindront leurs Troupes, s'il eſt neceſſaire & l'Artillerie que les Polonois demanderont, leur ſera fournie contre des reconnoiſſances.*

„ 6. La Porte eſt requiſe d'engager la Couronne „ de Suede d'envoyer en Pologne par Dantzich dix „ mille hommes d'Infanterie & 500. Officiers pour „ diſcipliner l'Armée Polonoiſe.

Reponſe. *La Republique pourra s'adreſſer elle-*

même

même pour cet effet à la Suede.

„ 7. On prie la Porte d'aider les Polonois à „ recouvrer les Provinces démembrées, ſans pré- „ tendre d'autre recompenſe de ce ſervice, que le „ butin qui ſera fait ſur l'ennemi, & qu'on partа- „ gera par moitié. „

Reponſe. *La Porte aidera les Polonois à recouvrer leurs prétentions, & ſera prête à les aſſiſter de ſon ſecours en toute autre occaſion.*

„ 8. On prie encore la Porte de faire enſorte „ que ſes Troupes obſervent une exacte diſcipline, „ lorſqu'elles ſe trouveront ſur le Territoire de „ Pologne. „

Reponſe. *La Porte tiendra la main à l'exacte obſervation de cet article.*

Voilà ce qui paroit depuis quelques ſemaines du deſſein de quelques Seigneurs Polonois qui avoient médité une Confédération. Peut-être en apprendra-t-on d'autres particularités dans la ſuite. Mais il eſt à inferer d'une telle trâme que les Puiſſances voiſines de la Pologne pourront prendre des meſures qui mettront des bornes bien étroites aux Polonois tant dans leur pouvoir actuel, que dans celui de l'élection de leurs Rois.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. RAtisbonne. On n'a fait report le mois paſſé à l'article d'Allemagne, que de la Paix de l'Empereur avec les Turcs, & de ce qui concernoit cet événement, parce que la place ne nous permit point

point de nous étendre ſur d'autres particularités, comme on le fera, mais ſuccintement, dans celui-ci, après une piéce encore relative aux circonſtances de la paix, qui fut communiquée ſur la fin de Novembre à la Dictature de l'Empire. C'eſt un Decret de l'Empereur au ſujet du Subſide gratuit que ce Monarque avoit fait demander le 16. Juillet dernier pour la continuation de la guerre contre les Infidéles; il accompagnoit la copie du Traité définitif avec la Porte, & touche ce qui s'eſt paſſé à cet égard; en voici la traduction.

Decret de l'Empereur concernant un don gratuit, & le Traité de Paix avec la Porte.

SA Majeſté Imperiale a eu la ſatisfaction que la plus grande partie des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, non contens d'avoir donné plus que jamais des preuves éclatantes de leur zéle pour le bien de la Chrêtienté, de l'Allemagne & de la Patrie; lui ont auſſi fait promettre de bouche & par écrit, de la maniere la plus forte, qu'ils donneroient avec plaiſir leur conſentement à la levée d'un Subſide conforme à la demande de Sa Majeſté dans ſon Decret du 16. Juillet: Et, ſans les longues vacances de cette année, l'on auroit, ſans doute, déja vû l'effet de ces promeſſes, auſſi-tôt après le terme fixe pour entamer les délibérations ſur cette affaire.

Cependant ce délai accidentel ne doit avoir occaſionné aucune difficulté par raport à la ſubſtance même de la choſe, puiſque les fidéles Royaumes & Etats de Sa Majeſté ont fait des efforts qui ſurpaſſoient leurs forces, & que les Finances Imperiales ont été épuiſées, afin de prendre à tems les meſures humainement poſſibles, pour ne rien laiſſer manquer de ce qui paroiſſoit néceſſaire, pour obtenir une Paix convenable. On a mis ſur pied la plus belle & la plus nombreuſe Armée qui ait jamais été vûë en Hongrie, & elle a été pourvûë plus abondamment que jamais de toutes

les

les choſes neceſſaires; de ſorte que Sa Majeſté n'auroit pû porter plus loin ſa ſollicitude paternelle, pour s'aſſurer un heureux ſuccès de la Campagne. Cependant la Providence n'a pas permis qu'on atteignît le but qu'on ſe propoſoit d'une Paix sûre & convenable. Tout ce qui s'eſt paſſé à ce ſujet a été rendu public, & par une precipitation également malheureuſe, le Traité définitif a été ſigné le 18. Septembre avant l'arrivée des inſtructions que S. M. avoit fait expedier à l'occaſion des Préliminaires. La vive douleur dont ces évenemens ont pénetré le cœur de S. M., a été un peu moderée par la Paix entre Sa Majeſté de Toutes les Ruſſies & la Porte Ottomanne concluë le même jour & par la déclaration qui a eté inſinuée au Grand Vizir touchant l'Alliance inalterable des deux Cours.

On peut voir par la copie du Traité definitif dont le préſent Decret eſt accompagné qu'à l'exception du dommage irréparable cauſé par les Préliminaires & en partie déja exécuté le reſte eſt conçu ſur le pied du Traité de Paſſarowitz, & ſe trouve même à certains égards encore plus avantageux; de façon qu'on n'a pû ſe conduire autrement par raport au Traité définitif qu'on n'avoit fait par raport aux Preliminaires. Il y avoit de l'une & de l'autre part la même neceſſité indiſpenſable. Sa Majeſté a eu d'autant moins de repugnance à donner part de tout ceci à l'Empire, que le mauvais ſuccès de la guerre ne l'empêche pas de reconnoître avec la même gratitude que ſi elle avoit été incomparablement plus heureuſe, le loüable & génereux zele pour la Chrêtienté & la Patrie, que les Electeurs Princes & Etats de l'Empire ont fait éclater à cette occaſion.

Mais comme c'eſt la Juſtice même, qui dicte & preſcrit à Sa Majeſté ces ſentimens, il paroit que ce ſeroit auſſi un acte de Juſtice, que de ne point laiſſer

refroidir ce zéle qui a éclaté avec une gloire immortelle pour l'avantage du nom Germanique & de la Chrêtienté, ſurtout à preſent qu'il eſt plus néceſſaire que jamais, & ne point revoquer, ou diminuer le Subſide gratuit, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ont déja promis & deſtiné pour S. M. Imperiale.

Le Decret Imperial porté à la Dictature le 16. Juillet dernier, avoit pour objet, non une nouvelle Campagne, mais la précedense, & pour but d'accelerer, par un effort extraordinaire, l'ouvrage ſalutaire de la Paix. Les aſſurances & déclarations qui ont été données à S. M. à ce ſujet, ſe ſont auſſi trouvées conçûës dans le même eſprit. Ainſi la Paix nonſeulemeut n'a produit aucun changement à cet égard, mais toutes ces grandes raiſons, qui ont animé alors le zéle de l'Empire, ſubſiſtent encore dans toute leur force, & ont méme acquis un nouveau poids, par la concluſion imprévûë d'une Paix ſi malheureuſe. Cependant S. M. eſt très-éloignée de ſolliciter aucun autre Subſide que celui qui a été demandé par le Decret ſuſdit, & pour lequel tant d'Electeurs, de Princes & d'Etats ſe ſont déja favorablement déclarez en leur particulier. Elle réitere au contraire la déclaration qu'Elle a déja faite, que rien ne lui fait plus de peine que de ſe voir reduite à demander quelque choſe à l'Empire, qui ait la moindre ombre d'une charge. Sa Majeſté a donné tant de preuves de ſes ſoins infatigables pour affermir le repos & la ſûreté de la Chrêtienté, ainſi que de la vive douleur dont l'a pénetrée un ſuccès ſi contraire à ſa juſte attente, qu'elles ne peuvent être inconnuës à perſonne, & pour cette raiſon perſonne ne ſauroit revoquer en doute, que ce qui a paru neceſſaire, pendant qu'il n'y avoit rien dont on ne pût ſe flatter, ne le ſoit incomparablement davantage, depuis qu'on ſe

voit

voit malheureuſement déchu de toutes ſes eſperances. C'eſt pourquoi &c.

II. *Vienne.* Aprés le Décret ci-joint nous croyons devoir donner, comme une même matiere, le Diſcours fait par ordre de l'Empereur aux Etats de la Baſſe Autriche à l'ouverture de leur Aſſemblée qui ſe fit le 25. Novembre avec les ceremonies accoutumées, en preſence de Sa Maj. Imp. qui étoit aſſiſe ſur ſon Trône. Ce fut le Comte de Seilern, ſecond Chancelier d'Autriche, qui fit ce Diſcours tel que le voici.

Aſſemblée des Etats d'Autriche.

SA M. Imp & Cath. &c. aſſure de ſa bienveillance ſes fidéles Etats, les Prélats, Seigneurs, Chevaliers, Villes & Bourgs de cet Archiduché d'Autriche.

La Paix avec la Porte Ottomane eſt concluë, mais on y a procedé, ſur tout quant aux Préliminaires, d'une façon contraire aux ordres & à l'intention de S. M. Les Frontieres ſe trouvent par là en partie ouvertes & dégarnies: d'un autre côté l'Armée qu'on avoit miſe en campagne contre l'ennemi commun du nom Chrêtien, ſi nombreuſe & ſi abondamment pourvuë de toutes les choſes requiſes, ſe trouve tellement affoiblie, que non ſeulement il eſt d'une néeeſſité indiſpenſable de mettre en bon état de défenſe les Forteresſes qui reſtent encore, & d'en conſtruire même de nouvelles; mais il eſt trés néceſſaire auſſi, eu égard aux conjonctures preſentes, de remettre l'Armée ſur le pied qu'elle étoit.

Les fidéles Etats qui connoiſſent par eux-mêmes que l'un ni l'autre ne peut ſe faire ſans de grandes dépenſes, ſçavent auſſi combien les guerres frequentes qui viennent de ſe ſucceder, ont épuiſé les Finances Impériales; de maniere que Sa Maj. ſe trouve de

nouveau obligée de faire à ſes fidéles Etats les demandes ci-jointes. Elle les fait, étant ſenſiblement touchée de ne pouvoir encore faire joüir ſes fidéles Etats des fruits de la paix dans toute leur étenduë: Elle compte néanmoins de leur procurer à l'avenir tout le ſoulagement poſſible, ſe reſſouvenant du zéle & de la condeſcendance qu'ils ont témoigné en tout tems avec tant de conſtance, particuliérement dans cette derniere guerre, dont Elle ne perdra jamais la memoire.

Le Comte de Harrach, Maréchal des Etats d'Autriche, fit en leur nom la reponſe ſuivante à ce Diſcours.

„ LEs trés-fidéles & trés-obéïſſans Sujets de
„ V. M. les Prélats, Seigneurs, Villes &
„ Bourgs compoſans les Etats de l'Autriche Infé-
„ rieure, lui rendent de trés-humbles remercie-
„ mens de ce qu'Elle a bien voulu aſſiſter en per-
„ ſonne à la preſente Diette.

„ Les circonſtances de la Paix concluë avec la
„ Porte Ottomane, ont cauſé un déplaiſir univer-
„ ſel. Comme j'ai l'honneur de me trouver ſou-
„ vent aux pieds de V. M., j'ai reconnu en mon
„ particulier combien Elle a été ſenſible à tout ce
„ qui s'eſt paſſé à cette occaſion, à ſon inſçû &
„ contre ſes ordres. Dans cette conjoncture les
„ fidéles Etats connoiſſent auſſi qu'il eſt du ſervice
„ de V. M. & trés-néceſſaire pour la ſureté de
„ ſes Royaumes & Etats Héréditaires de réparer
„ les Places frontieres, d'en conſtruire d'autres, de
„ remettre l'Armée dans un état parfait, & qu'on
„ prenne des meſures efficaces pour trouver &
„ fournir promptement tout ce qui ſera néceſſaire
„ à cet effet; ce qui demande de ſi grandes dé-
„ penſes, que les revenus ordinaires & extraordi-
„ naires

„ naires des Finances Impériales ne ſuffiſent pas
„ pour y ſubvenir. Les fidéles Etats ne manqueront
„ pas à preſent comme toujours, de donner à cette
„ occaſion à V. M. des preuves de leur zéle &
„ affection, en prenant ſans délai en conſidération
„ la propoſition de V. M., & ils feront tous leurs
„ efforts pour repondre à ſa gracieuſe intention.

III. Les Subſides que l'Empereur demande pour l'année preſente, ſont les mêmes à peu prés que ceux de la derniere, excepté le Subſide extraordinaire pour la guerre contre les Turcs qui n'eſt pas demandé; d'où l'on préſume que la Porte Ottomane a ratifié le Traité de Paix, quoique cette ratification ne ſoit pas encore arrivée à *Vienne*, & qu'il y ait des difficultés par rapport aux limites de la Croatie. Outre ces Subſides l'Empereur demande aux Etats leur contingent dans la levée de 3000. recruës que les Etats Héréditaires doivent fournir cette année. Cependant quelques-uns des Regimens étrangers qui ont ſervi en Hongrie, demeurent au ſervice de S. M., & ſeront completés par les Princes de l'Empire à qui ils appartiennent.

IV. Le jour de la fête de St. André, Patron de l'Ordre de la Toiſon d'or, l'Empereur revêtu du manteau de l'Ordre, le Collier par-deſſus, & précedé des Gentilshommes de la Cour, des Chambellans, des Miniſtres d'Etat, des Officiers de l'Ordre, des Seigneurs nommés pour en être revêtus, leſquels étoient en habit noir, & des Chevaliers actuels en habits de céremonie, ſe rendit à l'Egliſe des Auguſtins déchauſſés, & y tint Chapitre, dans lequel il créa Chevaliers de la Toiſon d'or, les Seigneurs nommés à cette dignité, qui étoient preſens; ſçavoir, le Prince Henri d'Averſperg, le Comte Ignace-François-Gottfrid de Diedrichſtein, le Comte Leopold-Victorin de Windiſchgratz, le

Comte Jean-Guillaume de Wurmbrand, le Comte Jean-Baſile Caſtelvi de Cervelon, le Comte Gondacre d'Althan, le Marquis Jean de Peſora, le Prince Ferdinand de Strongoli-Pignatelli, Don Loüis Sangro, & le Comte Michel-Jean d'Althan. Après cette cérémonie S. M. Imp. aſſiſta à la grande Meſſe célebrée pontificalement par le Cardinal de Colonitz, Archevêque, & retourna enſuite au Palais, où Elle dina en public avec les Chevaliers de l'Ordre.

Les autres Chevaliers que l'Empereur nomma & reçut dans le même Chapitre, ſont le Prince Electoral de Saxe, le Prince Electoral de Baviere, les Princes de Saxe-Hildbourghauſen, de Wirtemberg, de Sultzbach, Wenceſlas de Lichtenſtein, Chrêtien de Lobkowitz, de Horn, de Craon, le Comte de Schafgotſch, & le Comte Jean Palfi, Velt-Maréchal. On a dépêché des Couriers pour leur porter la nouvelle de leur création.

V. Dés le mois d'Octobre l'Empereur nomma Généraux Majors de ſes Armées les Colonels Sauerſtein & Pris, & l'on parloit alors d'une promotion de Velt-Marechaux, mais qui n'a pas encore eu lieu. Sa Majeſté a depuis envoyé ordre aux Commandans des Régimens qui ſont en Italie, de ne point remplir les Places qui viendront à y vaquer; un pareil ordre ayant auſſi été envoyé en Hongrie, on croit que c'eſt à cauſe que divers Princes qui ont fourni de vieilles Troupes à l'Empereur, ne l'ont fait qu'à condition que leurs Officiers ſeront employés dans les Régimens Impériaux, dans les mêmes poſtes qu'ils occupoient à leur ſervice.

Trois Regimens vaquoient au mois de Novembre, celui de Hotaï, Cuiraſſiers; celui de Philippi, Dragons, & celui d'Infanterie qu'avoit le Comte Wenceſlas

Wenceſlas de Wallis, qui a été revêtu de l'Emploi de Commandant du *Grand Glogau*, & de toutes les autres qui y ſont attachées.

VI. C'eſt en conſequence d'un des articles des Préliminaires qui reſſerre la *Croatie* dans les bornes du Traité de *Carlowitz*, qu'il y a eu des plaintes de la part des Etats de cette Province : Ils ont envoyé des Députés en Cour, qui ont eu diverſes audiences de l'Empereur : Ils n'ont pas voulu ceder aux Infidéles la Barriere de leur Pays; & comme les Turcs en ont prétendu la partie ſituée au-delà de la *Save*, le Conſeil Aulique a écrit au Bacha de Romelie, Commandant à *Belgrade*, en le requerant de s'employer auprés du Grand Vizir pour qu'on ſuſpende le reglement de ces limites juſqu'à ce que la difficulté ſoit levée; & l'on aſſure que la Cour vient de recevoir avis que la Porte Ottomane s'eſt relâchée ſur l'article en queſtion. La choſe paroit d'ailleurs évidente; car le Conſeil de guerre avoit envoyé ordre à *Belgrade* pour ce ſujet de ſuſpendre la démolition de la Place, & depuis il a ordonné qu'on la recommence & qu'on la pouſſe avec toute la diligence poſſible. On peut encore préſumer de là, & de ce que la Souveraine de Ruſſie a ratifié ſon Traité de Paix avec les Turcs, que le Grand Seigneur aura auſſi ratifié tant ce Traité, que celui de l'Empereur, & que cette Ratification ne tardera plus à arriver, quoiqu'on eut voulu inſinuer que les Miniſtres de Sa Hauteſſe avoient paru ſi mécontens de ce que le Grand Vizir a reglé à ce ſujet, qu'ils avoient demandé ſa dépoſition.

VII. Le Prince Charles de Lorraine, & la plûpart des autres Généraux qui ont commandé à l'Armée d'Hongrie, ſont arrivés à Vienne, ayant fait leurs quarantaines dans les lieux aſſignés : Les

Comtes

Comtes de Wallis & de Neipperg aprés avoir achevé les leurs, pourront bien avoir ordre de s'y rendre auſſi pour donner devant une Commiſſion les raiſons juſtificatives de leur conduite dans l'ouvrage de la Paix avec les Turcs: cette Commiſſion étant déja établie: Le Comte de Harrach Velt-Maréchal, & Préſident du Conſeil de guerre, doit y préſider; les Commiſſaires Aſſeſſeurs ſeront, les Généraux de Cordua & d'Althan, Conſeillers Nobles du Conſeil de guerre; Mr. de Keſſel, Conſeiller, Mr. de Seppenbourg, Secretaire du même Conſeil, auſquels Mr. de Bellen, Conſeiller Privé de la Regence d'Autriche, ſera adjoint. On veut croire que l'affaire de ces deux Généraux ne trainera pas en longueur, Mr. le Comte de Neipperg ayant déja donné des reponſes par écrit aux articles qui lui avoient été envoyés par le Conſeil de guerre, dont la Cour a paru aſſez ſatisfaite. Peut-être que celle du Comte de Seckendorff qui eſt toujours à *Gratz*, verra auſſi bientôt ſa fin, on en juge par une frequente allée & venuë à Vienne du Secretaire de ce Seigneur.

VIII. Au moyen des précautions que la Cour a priſes touchant la marche des Troupes Impériales & auxiliaires qui ont compoſé l'Armée d'Hongrie, on eſpere qu'elles ſeront toutes préſervées des maladies contagieuſes, qu'elles ne les porteront nulle part, & que dans peu on pourra faire marcher celles qui ne ſeront pas abſolument néceſſaires en Hongrie. Ces Troupes allans prendre leurs quartiers d'hiver, n'ont paſſé par aucun des endroits où il y a eu de ces maladies, & celles auſquelles on a été obligé d'aſſigner leurs quartiers dans les Diſtricts ſuſpects, ſont obligées de paſſer l'hiver en pleine campagne ſous des barraques que la Cour a fait conſtruire. De plus le Conſeil de guerre

guerre dreſſe une nouvelle route par les Provinces de l'Empire pour les Regimens & les Recrues qui ſeront envoyés dans les *Pays-Bas* & ſur le *Rhin*, afin de prévenir les plaintes des Princes par les états deſquels les Troupes de l'Empereur avoient accoutumé de prendre leur route. Cependant le Roi de Pruſſe a fait faire des repreſentations au ſujet des Troupes de Saxe qui ſont en marche pour retourner dans leur Pays par la Sileſie.

Les Matelots Malthois qui ont ſervi cette année ſur le *Danube*, ſont partis pour retourner chez eux par la route de *Trieſte*.

IX. Pluſieurs Membres du Conſeil de guerre font à preſent un arrangement pour tout ce qui concerne les Troupes de l'Empereur; mais on ne commencera à l'exécuter, qu'après qu'on aura vû le tour que prendront les affaires générales, qui par rapport à la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre, occaſionnent la tenuë de divers Conſeils d'Etat, & qu'on tiendra ſur un pied complet toutes les forces de l'Empereur. Ce Monarque a néanmoins réſolu de ne prendre aucune part dans cette guerre, à moins d'y être contraint pour conſerver l'équilibre de l'Europe; car rien ne lui eſt plus à cœur que de faire goûter à ſes Sujets les avantages d'une paix ſolide. On ſe promet auſſi que la France ne prendra point de part directement à la même guerre; & que par là on préviendra un embraſement qui pourroit ſe communiquer à toute l'Europe: On a du moins fait faire à ce ſujet des remontrances convenables au Roi Très-Chrêtien, dont le Miniſtre en cette Cour, qui eſt le Marquis de Mirepoix, aſſure que la neutralité ſera auſſi obſervée exactement de ſa part dans la conjoncture preſente. Mr. Robinſon, chargé des affaires d'Angleterre, s'eſt cependant donné de grands mouvemens

mens pour tâcher d'engager S. M. Imp. dans les interêts du Roi ſon Maitre.

X. Le Géneral de Schulembourg, chargé du Commandement de *Belgrade* juſqu'à l'entiere démolition de ſes Fortifications, ayant obtenu une permiſſion qu'il ſollicitoit, & qui eſt celle de venir à *Vienne*, à cauſe que l'air de ce Pays lui eſt contraire, le Géneral Geyſrugg a été nommé pour le remplacer. On aprend que le Bacha de Romelie, Commandant dans la même Place pour les Turcs, a remis à ce Géneral un grand nombre de priſonniers Imperiaux, qu'en échange on lui a rendu pluſieurs priſonniers Turcs; que depuis peu l'on avoit recommencé à démolir les Fortifications de cette Place; mais que les Turcs ne faiſoient aucune diligence à raſer celles de *Mehadia* pour remettre cette Place aux Imperiaux.

XI. Sur la fin d'Octobre on a conduit de *Belgrade* à *Peterwaradin* 80. piéces de Canon & 24. Mortiers, qui ont été ſuivis au commencement de Novembre par plus de 300. autres arrivés à bord des Vaiſſeaux de guerre & autres Bâtimens: Il y avoit au même-tems prés de cette derniere Ville environ 200. Bateaux chargés de Canons, Mortiers, Bombes, Boulets, Paliſſades, Gabions, Sacs à terre, & ſemblables attirails, qui ont depuis remonté la Riviere, & dont l'Artillerie & les Munitions doivent avoir été diſtribuées dans les Magazins d'*Illock*, d'*Eſſeck*, de *Bodrock*, & d'autres Places ſituées ſur le *Danube*. La plûpart des malades qui étoient dans les Hôpitaux de *Belgrade* ont été auſſi conduits à *Peterwaradin*. Le reſte ſe rendra à *Futack*. Pluſieurs Familles Chrêtiennes arrivent également à *Peterwaradin* allans s'établir ailleurs.

XII. Ce qu'on aprend de l'Armée du Prince de Lob-

Lobkowitz, c'eſt que dès le 24. Septembre la Cavalerie étoit ſortie de la Valachie pour rentrer en Tranſilvanie, & que cinq jours après l'Infanterie l'avoit ſuivi: Qu'elle avoit raſé auparavant un Fort, qui eſt le Fort de *Strasbourg*, ſitué dans le chemin *Carolin*, conformément au Traité de Paix conclu avec la Porte Ottomane, & qu'en conſequence du même Traité, on alloit commencer à regler de ce côté-là les limites des deux Empires.

On n'a rien de fort remarquable à rapporter des autres Cours d'Allemagne.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Mariages, & Morts des Princes, & autres Perſonnes Illuſtres depuis le mois dernier.

I. *Mariages.* Le Baron de Taube, Ecuyer du Duc de Courlande, épouſa ſur la fin d'Octobre à Petersbourg Mademoiſelle de Nolden, Dame du Palais de la Souveraine de Ruſſie.

Le Comte de Vintimille, neveu de l'Archevêque de Paris, y a épouſé Mademoiſelle de Mailly, fille de Mr. le Marquis de Neſle.

Fernand Nugnez, Général des Galeres d'Eſpagne, a auſſi épouſé à Paris Mademoiſelle de Rohan, fille du feu Prince de Leon.

II. *Morts.* Le Duc de Medina-Sidonia, Comte de Neubla, Chevalier de la Toiſon d'or; & Don Joſeph de Caſtro y Aranjo, Doyen des Conſeillers du Conſeil de Caſtille, ſont morts à Madrid.

Meſſire Joſeph Artus de la Poype de St. Julin de Grammond, Premier Préſident du Parlement de

de Dauphiné, a payé le même tribut à Grenoble, âgé de 84. ans.

La Princeſſe de Soubize eſt auſſi morte à Paris des ſuites de ſes couches.

Loüis-Charles Duc d'Hoſtun, Pair de France, Colonel du Regiment de Tallard, eſt mort à Poitiers dans la 24. année de ſon âge d'une hémoragie qui le ſurprit accompagnant Madame de France dans ſon voyage d'Eſpagne.

Le Comte de Moizeck, Grand Maréchal de la Couronne de Pologne, eſt mort ſur ſes Terres.

Joſeph-Francois de Bethune, Duc d'Ancenis, Pair de France, Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps, & Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, déceda le 26. Octobre, âgé de 21. ans.

Mr. de Zobel, Lieutenant-Géneral, au ſervice de l'Electeur Palatin, & Gouverneur de Manheim, y eſt mort, & le Gouvernement qu'il avoit a d'abord été conferé au Comte de Hatzfeld de Weiſwieler, Miniſtre de la Conference, & Géneral en Chef des Troupes de S. A. E. Palatine. Le Gouvernement de Juilliers qui vaquoit par cette promotion, a été donné au Comte de la Marck, Géneral de l'Artillerie de l'Empire.

Toutes ces morts, faute de place, n'ont pû être annoncées dans nos derniers mémoires.

Le 16. Novembre la mort enleva à Veniſe le Chevalier André de Lezze, Procurateur de St. Marc, aprés une longue maladie, & dans la 69. année de ſon âge.

Mr. de Jaſſorello, chargé des affaires de la République de Genes à la Cour de *Turin*, y eſt mort vers le même-tems; il avoit été mis au rang de la Nobleſſe de Genes, en conſideration des ſervices qu'il a rendus à cette République.

Le

Le Géneral Sabine, Gouverneur de Gibraltar, y eſt mort aprés une courte maladie; c'étoit un ancien Géneral trés-experimenté dans l'art militaire.

Le 26. la mort enleva le Comte de Strafford à ſa Terre de Wentworth dans le Comte d'Yorck: Ce Seigneur étoit Lieutenant-Géneral des Armées du Roi de la Grande-Bretagne, & avoit été l'un des Plénipotentiaires au Congrés d'*Utrecht*.

Le Lord Jean Compton, fils unique du Comte de Northampton, & le fils unique de Mr. Henri Pelham, frere du Duc de Newcaſtle, ſont morts à Londres, l'un le 8. & l'autre le 9. de Decembre.

Dame-Charlotte-Magdelaine de Carvoiſin-Dachy, veuve de Meſſire. Jacques-Loüis de Valon, Marquis de Mimeure, Maréchal des Camps & Armées de S. M. Trés-Chrêtienne, eſt morte à Paris âgée de 75. ans.

FIN.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Janvier 1740.

ARTICLE I. page 3
ARTICLE II. *Angleterre, Hollande, & Pays-Bas* 7
ARTICLE III. *Eſpagne & Portugal.* 25
ARTICLE IV. *France.* 22
ARTICLE V. *Italie.* 34
ARTICLE VI. *Nord.* 56
ARTICLE VII. *Allemagne & Honbrie.* 63
ARTICLE VIII. *Mariages & Morts.* 75

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ faver mentiâ electus Romanorum Im semper Augustus, ac Germania paniarum, Hungariæ, Bohemia matiæ, Croatiæ, Sclavoniæ Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styri tinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ: Comes lis. Agnoscimus & notum facimus tenore Præsentium universis; quòd cùm nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *La Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. de 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1727. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcircò omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariam negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium a

ho-

hodiernâ die computandum in ſacto Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Noſtris hæreditariis ſimili aut alio typo vel formâ, aut ſub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibive impreſſos apportare, vendere, vel diſtrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & abſque prænominati Andreæ Chevalier, ejuſve hæredum, expreſſo & in ſcriptis obtento conſenſu præſumat. Si quis verò interdictum hoc Noſtrum Cæſareum violare aut tranſgredi auſus fuerit, eum non modò ejuſmodi exemplaribus perperam quippe recuſis, & adductis à ſuprà memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, ſive propriâ authoritate, ſive Magiſtratûs auxilio vindicandis de facto privandum, ſed pœnâ inſuper quinque marcarum auri puri fiſco Noſtro Cæſareo & parti læſæ ex æquo pendendâ decernimus irremiſſibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus ſacrique Imperii Conſtitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria ſingulis menſibus ad Arcanam Noſtram Cancellariam Imperialem Aulicam tempeſtivè ſumptibus impetrantis tranſmittantur. Mandamus proindè univerſis & ſingulis Noſtris ſacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Noſtrorum hæreditariorum ſubditis & fidelibus dilectis cujuſcumque ſtatûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis exiſtant, tam Eccleſiaſticis quàm ſæcularibus, præſertim verò in Magiſtratu conſtitutis, aliiſque jus & juſtitiam adminiſtrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Noſtrum temerè & impunè tranſgredi patiantur, quin potiùs tranſgreſſores præſcriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coërceri curent; quatenùs & ipſi eandem mulctam incurrere nolueria. Harum teſtimonio Literarum manu Noſtrâ ſubſcriptarum, & ſigilli Noſtri Cæſarei appreſſione munitarum, quæ dabantur in Civitate Noſtrâ Viennæ

die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Romani vigeſimo tertio, Hiſpanicorum trigeſimo primo, Hungarici & Bohemici verò pariter vigeſimo tertio,

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epiſc. Bamb. & Hiperb. Franc. Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſareæ Majeſtatis proprium.

Joan. Jos. à Schnap Pauer.